



Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
Observatoire Économique et Social des Pêches
(OESP)



Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie

2017
Année





Observatoire Economique et Social

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges en partenariat dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale;

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Office National des Statistiques (ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Coordinateur : Abderahmane Boujemaa

Responsable des statistiques et des recherches: Dadah Ahmed Babou

Experts:

- Mohamed Lemine Abdel Hamid, économiste
- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.



Table des matières

Tableaux	2
Figures	3
Acronymes	4
Définitions	5
Introduction	6
Les données utilisées et leurs sources	7
Première partie: Pêche Maritime	
1. Potentiel	9
1.1.Captures admissibles par pêcherie	9
1.2.Exploitation des quotas	9
2. Droits d'usage	10
2.1 Droits de concession par pêcherie	10
2.2. Concessions par segment	11
3. Captures réalisées	12
3.1. Captures par segment	12
3.2.Composition des captures hauturières et côtières	12
3.3. Captures artisanales	13
4.Exportations des produits de la pêche	15
4.1.Volume des exportations	15
4.1.1. Evolution interannuelle des exportations en volume	15
4.1.2. Ventilation des exportations en volume par produits	16
4.1.2.1. Exportations des céphalopodes	17
4.1.2.2. Exportations des divers congelés	18
4.1.2.3. Exportations de la farine et d'huile de poisson	19
4.1.2.4. Exportations des pélagiques	20
4.1.2.5. Autres exportations	21
4.2.Valeurs des exportations	21
4.2.1. Variation interannuelles de la valeur des exportations	21
4.2.2.Valeurs des exportations des principaux produits	23
4.2.2.1.Les céphalopodes	23
4.2.2.2.La farine et l'huile de poisson	24
4.3.Retenues à l'exportation	24
5.Prix des principales espèces	25
6.La valorisation des produits	26
7.Emploi du secteur	27
7.1. Emploi à bord par segment	27
7.2.Emploi à bord national et étranger	27
8.Recettes publiques du Secteur	28
9.Les recettes en devises	29
10.La valeur ajoutée	30
11.La consommation du poisson	30
Deuxième partie : Pêche Continentale	
1.Physionomie du sous-secteur de la pêche continentale	34
2.Espèces dominantes	35
3. Quelques chiffres de l'importance socioéconomique du sous- secteur	35
Conclusion	38

Tableaux

<u>Tableau 1.</u>	<u>Potentiel permissible par pêcheurie</u>	<u>9</u>
<u>Tableau 2.</u>	<u>Nombre de concessions par pêcheurie</u>	<u>10</u>
<u>Tableau 3.</u>	<u>Nombre de concessions par segment et par pêcheries</u>	<u>11</u>
<u>Tableau 4.</u>	<u>Captures totales annuelles par segment (T)</u>	<u>12</u>
<u>Tableau 5.</u>	<u>Pourcentage des contributions par pêcheurie</u>	<u>13</u>
<u>Tableau 6.</u>	<u>Quantités des produits exportés (T)</u>	<u>15</u>
<u>Tableau 7.</u>	<u>Valeurs des exportations des principaux produits : Source Douanes</u>	<u>22</u>
<u>Tableau 8.</u>	<u>Evolution des usines agréées et des capacités de stockage</u>	<u>26</u>
<u>Tableau 9.</u>	<u>Emploi à bord par segment</u>	<u>27</u>
<u>Tableau 10.</u>	<u>Nombre de marins nationaux et étrangers</u>	<u>28</u>
<u>Tableau 11.</u>	<u>Recettes de 2017 par rubrique</u>	<u>29</u>
<u>Tableau 12.</u>	<u>Evolution des recettes en devises, issues de l'exportation des produits halieutiques</u>	<u>29</u>
<u>Tableau 13.</u>	<u>Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (millions MRO)</u>	<u>30</u>
<u>Tableau 14.</u>	<u>Quantités de poisson distribuées en 2017 (par Kg)</u>	<u>32</u>
<u>Tableau 15.</u>	<u>Eléments d'informations sur les principaux plans d'eau</u>	<u>34</u>
<u>Tableau 16.</u>	<u>Espèces abondantes par site de pêche</u>	<u>35</u>

Figures

Figure 1.	Quotas exploités par pêcherie _____	9
Figure 2.	Concessions par pêcherie _____	10
Figure 3.	Nombre de concessions par pêcherie _____	10
Figure 4.	Concessions par segment et par pêcherie _____	11
Figure 5.	Captures totales par segment de pêche _____	12
Figure 6.	Captures industrielles par pêcherie _____	12
Figure 7.	Composition des captures artisanales par zone _____	13
Figure 8.	Zones et sites de débarquement du littoral mauritanien _____	14
Figure 9.	Quantités exportées par type de produit _____	15
Figure 10.	Quantités exportées par destination _____	16
Figure 11.	Exportations par produit et destination _____	16
Figure 12.	Exportations mensuelles par produit de pêche _____	17
Figure 13.	Exportations mensuelles par destination _____	17
Figure 14.	Exportations mensuelles des céphalopodes _____	18
Figure 15.	Ventilation des exportations mensuelles par principaux pays _____	18
Figure 16.	Exportations mensuelles du congelé par destination _____	19
Figure 17.	Exportation du congelé par principaux pays _____	19
Figure 18.	Exportations de la farine et d'huile de poisson par destination _____	20
Figure 19.	Exportation par principaux pays _____	20
Figure 20.	Exportations des espèces pélagiques _____	21
Figure 21.	Quantités des exportations par type de produit et par destination _____	21
Figure 22.	Valeurs des exportations par type de produit _____	22
Figure 23.	Valeurs des exportations par destination _____	23
Figure 24.	Valeurs des exportations par produit et destination _____	23
Figure 25.	Valeurs des exportations des céphalopodes pour les principaux pays destinataires _____	24
Figure 26.	Valeurs des exportations de la farine et d'huile pour les principaux pays _____	24
Figure 27.	Valeurs des retenus sur les exportations par type _____	25
Figure 28.	Droits à l'exportation par type de produit et destination _____	25
Figure 29.	Prix moyens annuels des principales espèces commercialisées _____	26
Figure 30.	Emploi à bord par segment _____	27
Figure 31.	Nombre de marins embarqués nationaux et étrangers _____	28
Figure 32.	Répartition des recettes du Secteur _____	29
Figure 33.	Evolution des quantités distribuées par la SNDP _____	31

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CIDDPM	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritaniennes
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONS	Office National des Statistiques
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C , après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Introduction

La Mauritanie dispose d'une façade maritime parmi les plus poissonneuses au monde et une Zone Economique Exclusive (ZEE) qui s'étale sur plus de 750 km de long et 200 miles nautiques de large.

Les ressources halieutiques nationales sont exploitées par trois segments à savoir : le segment hauturier, le segment côtier et le segment artisanal. Ce dernier est réservé exclusivement aux pêcheurs nationaux, de même que la pêche de poulpe est réservée aux flottes nationales (artisanale, côtière et hauturière).

Le secteur des pêches constitue un des principaux piliers de l'économie nationale en raison de sa contribution aux équilibres macroéconomiques du pays, de sa dynamique de croissance et de son apport dans la création d'emplois et à la sécurité alimentaire. Ce secteur a connu depuis 2014 une réforme importante qui a conduit à l'élaboration d'une nouvelle stratégie dénommée la «Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime pour la période 2015–2019» qui vise trois objectifs principaux :

- (i) La gestion durable des ressources halieutiques
- (ii) L'intégration du secteur à l'économie nationale
- (iii) Un partage équitable de la rente générée par le secteur.

Cette stratégie a donné lieu à un cadre juridique introduisant un mode d'accès transparent à la ressource et a été assortie d'un Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie (CIDDPM). Elle se caractérise notamment par un changement de paradigme dans la gestion de la pêche en introduisant, entre autres, un système d'accès fondé sur les mécanismes de quotas. Ce nouveau mode de gestion impose un suivi rapproché et régulier permettant de rendre compte à tout moment de l'évolution des prélèvements de la ressource et l'état de l'exploitation des quotas individuels et globaux. De ce cadre, la stratégie prévoit le renforcement des systèmes d'information des pêches afin de disposer des statistiques fiables permettant de répondre aux besoins d'une gestion efficace. A ce titre, il a été retenu, entre autres, de réformer de manière impérieuse le système actuel de gouvernance du secteur pour asseoir une fonction de pilotage stratégique à travers un Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP).

Une des missions principales de l'OESP est d'améliorer l'offre actuelle de données et d'informations sur le secteur et de mettre en place et entretenir un tableau de bord de suivi du secteur ainsi que la publication périodique de rapports annuels sur les statistiques et des bulletins trimestriels. Ceci dans le but de rendre disponible, en temps opportuns, les informations pertinentes et fraîches, à même d'orienter les décisions en termes d'aménagement des pêcheries et de réglementation de l'activité de pêche. Le présent rapport, qui constitue la première publication annuelle de l'OESP, a pour objectif de donner un aperçu sur les principaux indicateurs du secteur des pêches en Mauritanie pour l'année 2017. Il est structuré en deux parties : (i) La 1ère partie est consacrée à la pêche maritime ; et (ii) La seconde est réservée à la pêche continentale.

Les données utilisées et leurs sources

Les informations et analyses contenues dans ce rapport sont issues d'une compilation des sources de données des différentes structures du département ainsi que les autres départements sectoriels, il s'agit de : la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), la Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH), la Direction de la Marine Marchande (DMM), la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), la Direction du Développement et de la Valorisation des Produits (DDVP), la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP), la Société Mauritanienne de Distribution du Poisson (SNDP), l'Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Direction Générale des douanes, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc. Ces données ont été validées par le Comité Technique des Statistiques, qui regroupe l'ensemble d'institutions productrices des données sur le secteur des pêches.

Concernant les données sur les captures, on note par exemple que les navires hauturiers et les bateaux côtiers opérant dans la zone économique exclusive Mauritanienne (ZEEM) sont tenus à remplir quotidiennement un journal de bord qui est transmis à la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), à la fin de chaque marée. Dans ce journal de pêche sont renseignées toutes les informations relatives aux caractéristiques du bateau et de la marée ainsi que les opérations de pêche effectuées, la date et les lieux d'activité.

On doit cependant noter que les données relatives à la pêcherie thonière sont absentes dans ce rapport. En effet, vu l'absence d'une flotte nationale ciblant cette pêcherie de grands pélagiques, ces espèces sont pêchées dans le cadre des accords bilatéraux entre la Mauritanie et certains pays ou groupes de pays dont le Japon et l'Union européenne. Ces pays déclarent leurs captures directement à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). A partir de 2018 ces données seront disponibles au niveau de la GCM et pourront donc être exploitées par l'OESP.

Pour la pêche artisanale, un système de suivi dénommé SSPAC (Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière) est mis en place par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et permet de donner une estimation des captures et de l'effort de pêche de ce segment. Ce système est basé sur un échantillonnage des retours de pêche au niveau des principaux points de débarquement du littoral. Cet échantillonnage est complété par un recensement mensuel des unités de pêche actives et sert de base pour l'extrapolation des captures et de l'effort de pêche. Une enquête cadre semestrielle est menée également par l'IMROP afin de recenser les moyens matériels et humains de la pêche artisanale. Elle fournit, notamment, une estimation de l'emploi embarqué de la PA.

Les données relatives aux exportations sont fournies par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et les services de douanes chargés des systèmes d'informations (SYDONIA).

Concernant la pêche continentale, la Mauritanie dispose d'énormes potentialités exploitables et constituent dans le cadre d'une approche intégrée, un appoint pour les politiques de gestion et de développement durable. A cet effet, la Stratégie nationale du secteur en cours 2015-2019 a dédié un axe à la promotion et au développement de la pêche continentale et fluviale. Une direction centrale chargée exclusivement de la promotion et du développement de ce sous-secteur a été créée. Une partie de ce rapport est consacrée aux principaux indicateurs disponibles pour ce sous-secteur.

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Première partie: Pêche Maritime



1. Potentiel

1.1. Captures admissibles par pêche

Le nouveau cadre juridique de gestion de la ressource vise essentiellement à préserver la ressource en limitant le niveau d'extraction au potentiel permisible afin de permettre un renouvellement des stocks, à travers une gestion durable de nos ressources halieutiques. Pour ce faire, un taux admissible des captures (TAC), déduit du MSY, est déterminé annuellement, l'institution nationale chargée de la recherche océanographique, pour les différentes pêcheries. A cet effet, un droit d'accès à la ressource est concédé pour extraire une quantité déterminée (quota) pour une pêche définie et dans le cadre d'une zone délimitée suivant le segment de pêche.

Dans ce cadre, un quota est attribué aux concessionnaires, en fonction de l'état de la ressource ciblée et du niveau d'investissement consentis, de manière à assurer une continuité de l'activité des flottilles nationales de pêche.

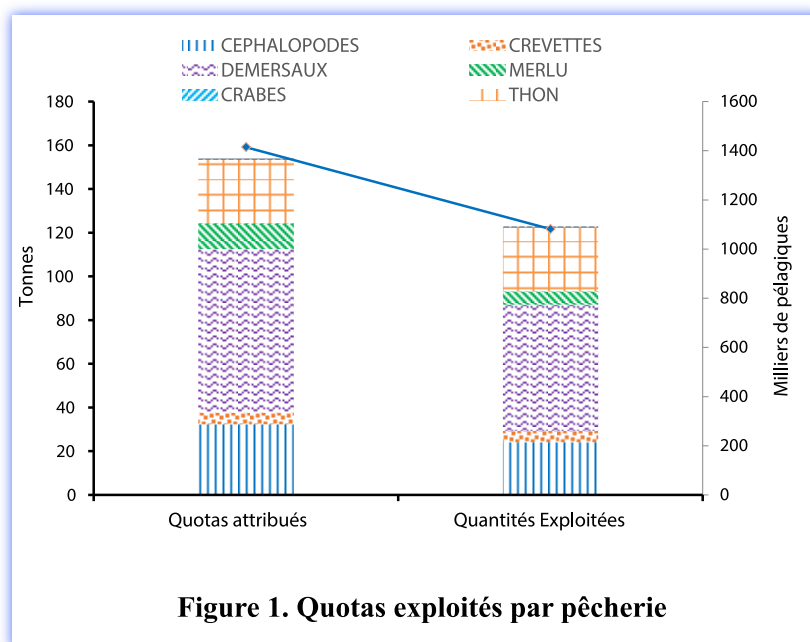
Tableau 1. Potentiel permisible par pêche

	MSY	TAC
CEPHALOPODES	39 230	32 230
CREVETTES	4 900	4 900
DEMERSAUX	87 000	87 000
MERLU	13 200	13 200
PELAGIQUES	1 246 000	1 246 000
CRABES	400	400
THON	24 000	24 000
LANGOUSTE ROSE	500	500
PRAIRES	350 000	350 000
Total (tonnes)	1 765 230	1 758 230

Source : DARE, IMROP

1.2. Exploitation des quotas

Pour l'année 2017, 77% des quotas attribués ont été exploités. Le taux d'exploitation le plus faible est enregistré chez les merlutiers à hauteur de 52% suivi des crabiers 57%. Un taux moyen est observé pour les céphalopodiens, les demersaux et les pélagiques autour de 75%. Les taux des thoniers, crevettiers et langoustiers ont atteint 100%.



2. Droits d'usage

2.1. Droits de concession par pêcherie

Au total, 11105 concessions ont été octroyées en 2017 contre 10484 en 2016 ce qui représente une augmentation de 24%. Les concessions céphalopodières dominent largement suivies des démersaux et les pélagiques en troisième position. D'autres pêcheries telles que les crevettes, la langouste rose, les mollusques et crabes de fond sont présentes également. Une seule concession de la pêcherie thonière a été enregistrée en 2016 et 2017 et zéro concession pour la pêcherie de praires.

L'augmentation constatée en 2017 est imputée à la hausse des concessions des céphalopodes qui ont connu une augmentation de 585 unités (12%) ainsi que les pélagiques (417 unités soit 24%). Au contraire, les concessions des démersaux ont connu une chute de -10% passant de 3559 en 2016 à 3197 en 2017. La diminution concerne également les autres pêcheries, notamment les concessions de crevette passant de 119 en 2016 à 21 en 2017 soit une diminution de -82%. Cette chute drastique est plus ou moins compensée par l'augmentation des «autres mollusques» passant de 48 en 2016 à 107 en 2017 soit une augmentation de 123%.

Tableau 2. Nombre de concessions par pêcherie

	2016	2017
Pélagiques	1717	2134
Céphalopodes	4972	5557
Démersaux	3559	3197
Autres	174	136
Total	10422	11024

Source : DARE

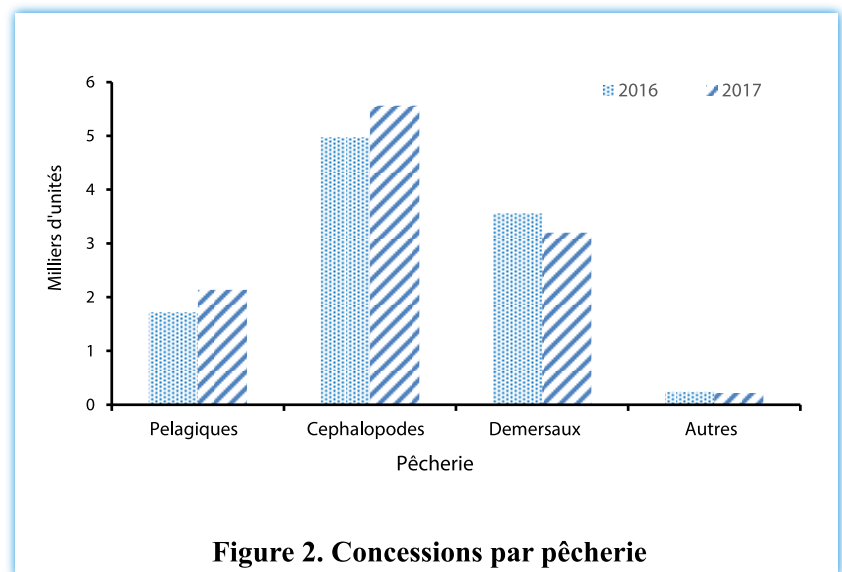


Figure 2. Concessions par pêcherie

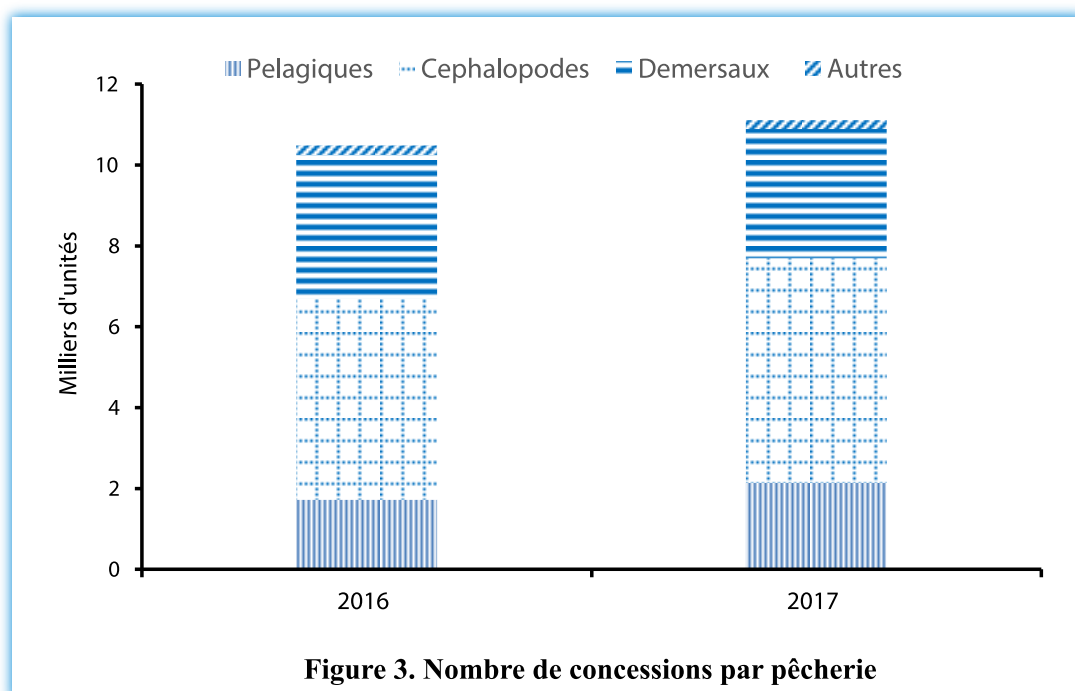


Figure 3. Nombre de concessions par pêcherie

2.2. Concessions par segment

Les concessions du segment artisanal dominent largement celles des segments hauturiers et côtiers, ceci résulte de la taille du parc piroguer comparé aux nombre navires côtiers et hauturiers.

Tableau 3. Nombre de concessions par segment et par pêcheries

	2016			2017		
	PA	PC	PH	PA	PC	PH
Pélagique	1 586	130	1	1 941	192	1
Céphalopode	4 933	12	27	5 499	13	45
Poissons démersaux	3 501	31	27	3 120	40	37
Autres	211	17	8	188	20	9
Total	10 231	190	63	10 748	265	92
Total annuel		10 484			11 105	

Source : DARE

Pour le segment artisanal, les concessions céphalopodières totalisent 48% en 2016 et 51% en 2017. Elles sont suivies des poissons démersaux qui ont connu une diminution sur les deux dernières années, passant ainsi de 34 à 29%. Les concessions des pélagiques, quant à elles, ont connu une légère augmentation passant de 16 à 18%. Les autres pêcheries sont restées stables à hauteurs de 2%.

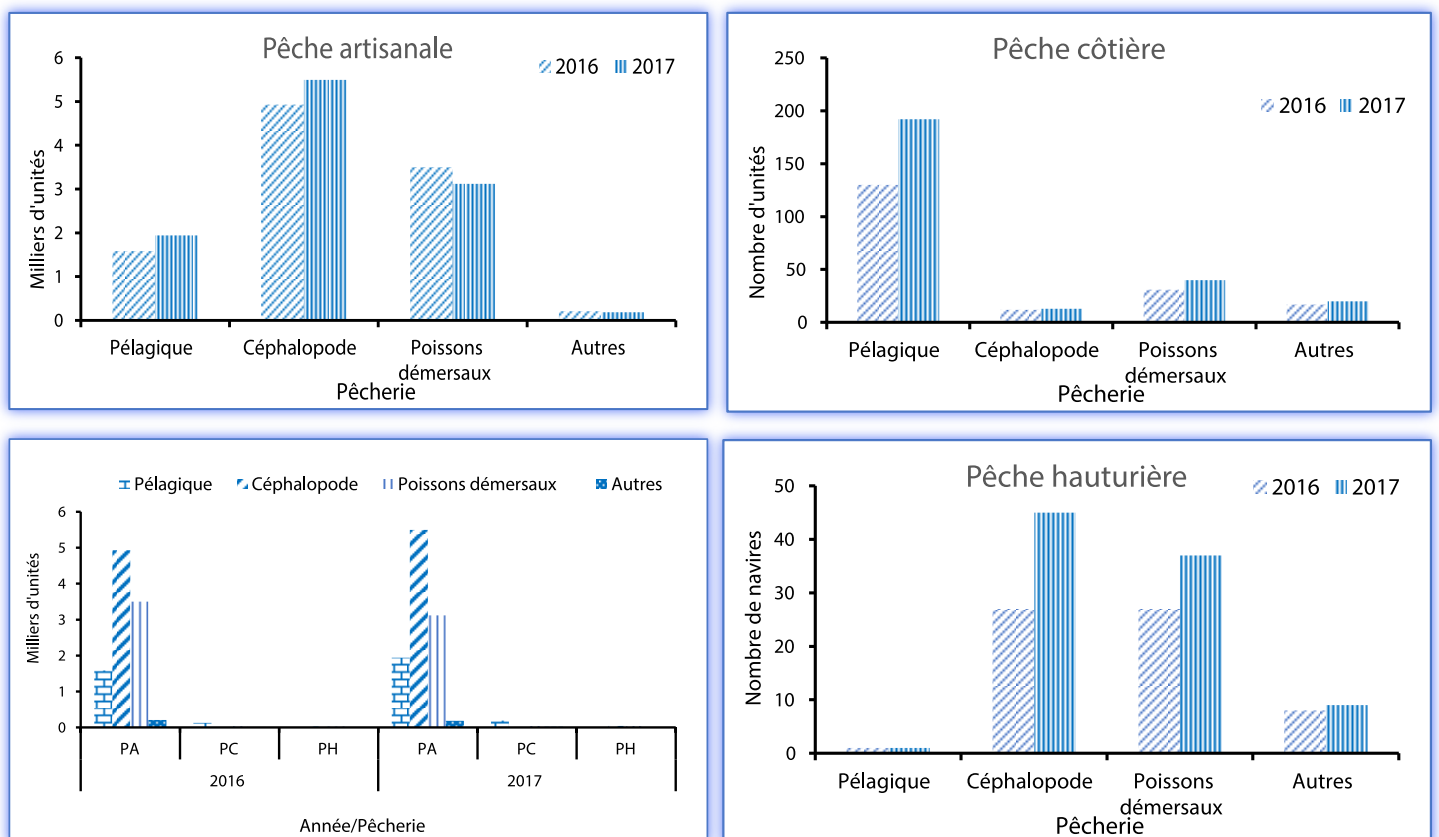
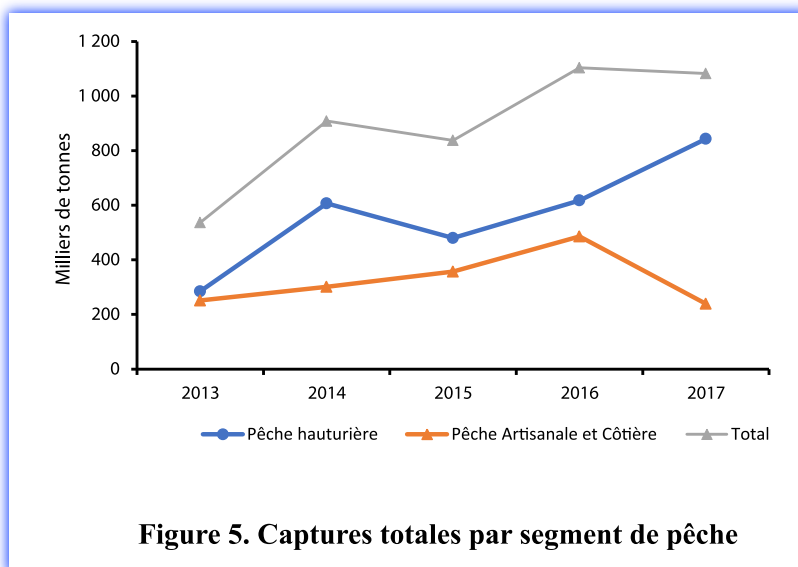


Figure 4. Concessions par segment et par pêcherie

3. Captures réalisées

3.1. Captures par segment

Les captures globales réalisées dans la ZEEM ont connu une tendance croissante assez marquée au cours des cinq dernières années. En effet, la croissance entre 2013 et 2014, passant ainsi de 536 544 tonnes en 2013 à 908 285 tonnes en 2014, est de 69%. Cette nette augmentation est due principalement à la reprise de l'accord de pêche avec l'Union Européenne. Ensuite, elles ont diminué légèrement (de 7%) pour atteindre 837 666 en 2015. En 2016, elles ont repris leur niveau habituel pour atteindre 1 103 550 avant de baisser légèrement (de 2%) en 2017 pour atteindre 1 082 823 tonnes due la chute des captures artisanale et compensée, en partie par la pêche hauturière. On note que les captures totales ont été doublées en l'espace de quatre ans entre 2013 et 2017. Cette tendance globale à la hausse est d'autant plus prononcée pour la pêche hauturière malgré la baisse de des captures de ce segment de -21%, constatée en 2015.



Les captures de la pêche hauturière ont atteint en 2017 plus de 840 mille tonnes. On note une augmentation de 36% des captures de ce segment en 2017 par rapport à 2016, ce qui est due à la hausse des captures des petits pélagiques. La pêche artisanale et côtière a réalisé un volume des captures de 239 mille tonnes, soit 22% des captures totales. Notons que depuis 2017 les captures de la flotte côtière, hors sennes tournantes, sont regroupées avec celle de la pêche hauturière. Ceci résulte de la mise en place d'un journal de pêche, géré par la GCM, pour ce segment. Contrairement à la pêche hauturière, on constate une diminution des captures de la pêche artisanale de plus de 50% en 2017 par rapport à leur état en 2016. Cette diminution serait due au départ des pêcheurs étrangers opérant dans la pêche pélagique.

Tableau 4. Captures totales annuelles par segment (T)

	2013	2014	2015	2016	2017
Pêche hauturière et Côtière	285 117	606 746	480 315	617 833	843 542
Pêche Artisanale	251 427	301 539	357 351	485 717	239 281
Total	536 544	908 285	837 666	1 103 550	1 082 823

Source : DARE

3.2. Composition des captures hauturières et côtières

L'analyse de la composition spécifique des captures permet de constater l'importance des espèces pélagiques qui contribuent, à elles seules, de 93% des captures totales de la pêche hauturière en 2017.

Les espèces démersales, qui constituaient 11% des captures en 2016 n'ont contribué que de 5% en 2017.

Les céphalopodes sont restés relativement stables avec une contribution de l'ordre de 2% aux captures totales en 2016 et 2017 contre 3% en 2014 et 2015.

Les crustacés, bien que leurs captures sont restées stables ces trois dernières années, leur contribution dans les captures totales ont diminué, passant de 1% en 2014 à 0.5% en 2015, 0.3% en 2016 et 0.2% en 2017.

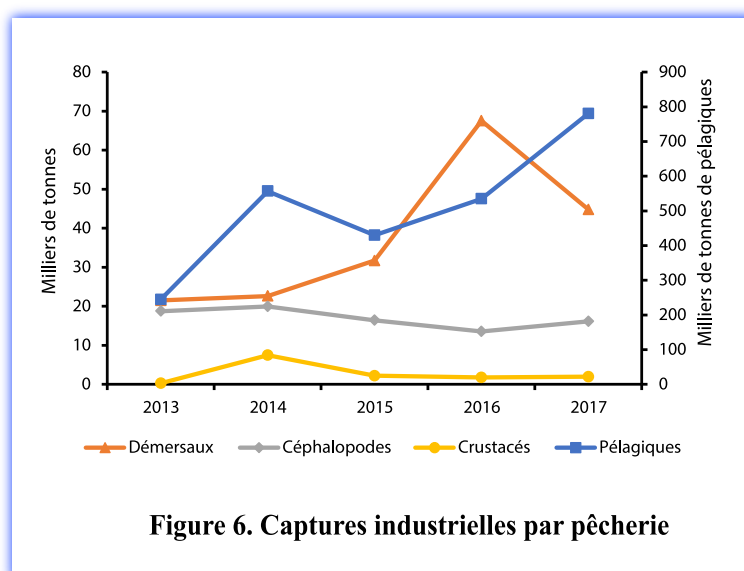


Figure 6. Captures industrielles par pêcherie

Tableau 5. Pourcentage des contributions par pêcherie

	2013	2014	2015	2016	2017
Pélagiques	86%	92%	90%	87%	92%
Démersaux	7,5%	3,7%	6,6%	10,9%	5,4%
Céphalopodes	6,6%	3,3%	3,4%	2,2%	1,9%
Crustacés	0,1%	1,2%	0,5%	0,3%	0,2%

3.3. Captures artisanales

Conformément à la segmentation utilisée par l'IMROP, dans le cadre de son Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC), le littoral mauritanien est décomposé en cinq zones à savoir : Nord (Nouadhibou), PNBA (Parc Nation du Banc d'Arguin), Centre (du sud de Mamghar au Nord de Nouakchott), Nouakchott et Sud (du sud de Nouakchott jusqu'à N'Diago).

Selon les statistiques du SSPAC de 2017 près de 76% des captures de la pêche artisanale sont débarquées à Nouakchott et Nouadhibou (39% à Nouadhibou et 37% à Nouakchott).

A Nouadhibou, les débarquements sont largement dominés par le poulpe qui concentre 88% des captures totales de cette zone, les nasses et les filets totalisent 11% et la ligne à main 1%.

A Nouakchott, c'est la ligne qui domine avec 40% des captures, elle est suivie de la palangre avec 29% et les filets 26%. La contribution des pots à poulpe dans les captures débarquées à Nouakchott reste faible et ne dépasse pas 5%.

Le Parc National du Banc d'Arguin contribue à hauteur de 3% dans les captures totales de la pêche artisanale sans compter Mamghar qui reçoit 6% des débarquements pêchés en dehors du parc au sud de Mamghar. On note qu'environ 98% des captures du PNBA sont l'effet des filets et seulement 2% pêchées avec la ligne à main. Le reste des captures du parc est pêchée exclusivement par les filets tandis qu'à Mamghar 75% des captures sont issues des filets contre 23% par le pot à poulpe. La ligne et la nasse contribuent à hauteur de 1% chacun dans les captures du PNBA.

Pour ce qui de la zone Centre, elle accueille 8% des captures de la pêche artisanale. Environ 84% de ces captures sont l'effet des filets et pots (44% et 40% respectivement). La turlutte est également utilisée dans cette zone et contribue de 13% et la ligne de 4%.

Dans la zone sud la majeure partie des captures est réalisée à l'aide des filets (60%) et 35% avec la ligne à main. L'utilisation des pots à poulpe, de la palangre et la nasse à poisson est faible et ne génère que 3% seulement des captures dans cette zone.

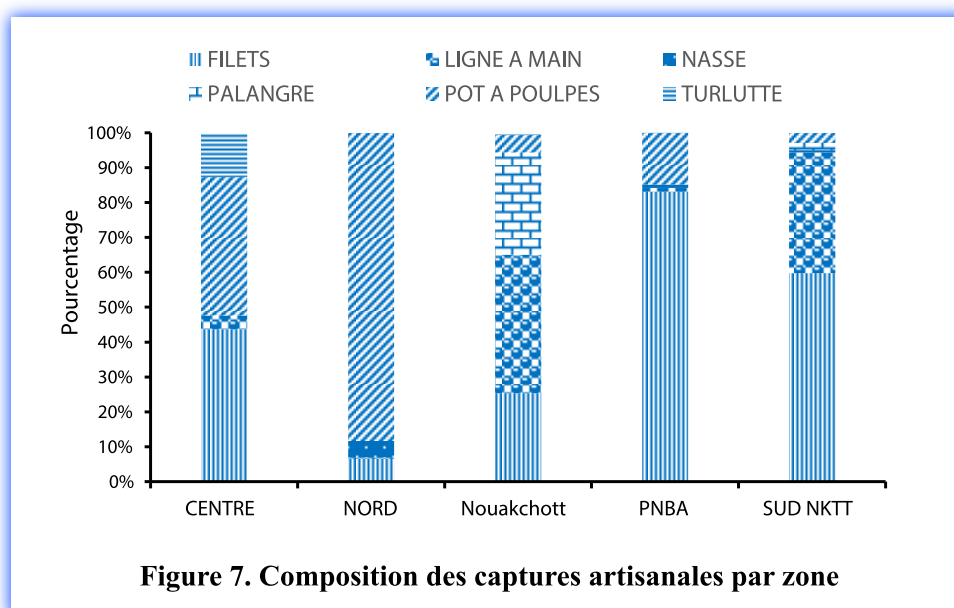




Figure 8. Zones et sites de débarquement du littoral mauritanien

4. Exportations des produits de la pêche

4.1. Volume des exportations

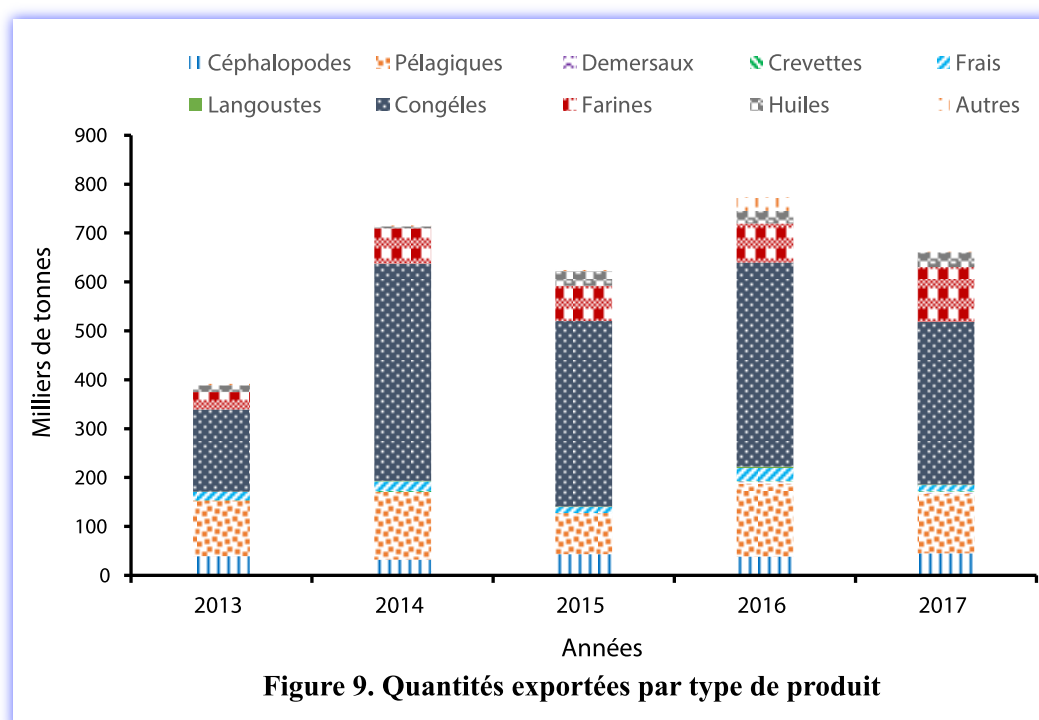
4.1.1. Evolution interannuelle des exportations en volume

Les exportations des produits halieutiques ont connu, en termes de quantités, une baisse légère (de -14%) en 2017 par rapport à 2016. L'ampleur de cette diminution varie largement en fonction des pêcheries. En effet, les céphalopodes ont augmenté de 17% tandis que les pélagiques ont diminué de -18%. Le frais également a connu une chute de -55%, la farine quant à elle a connu une augmentation de 40%. Cependant, le niveau global des exportations reste comparable à celui enregistré en 2015 et 2016.

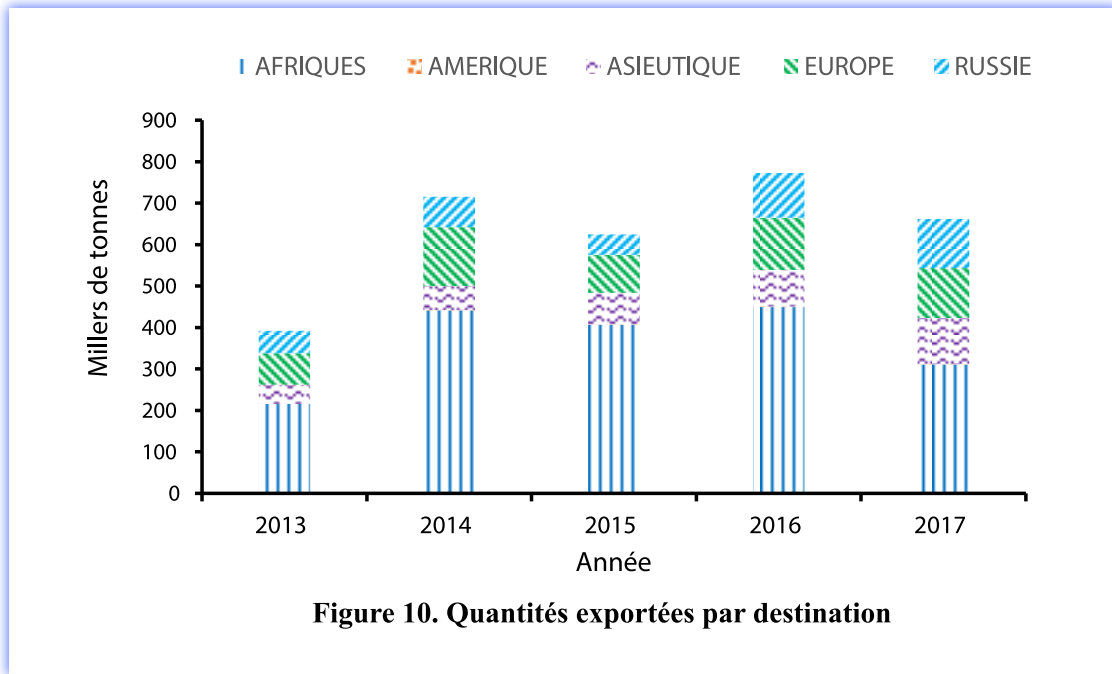
Tableau 6. Quantités des produits exportés (T)

	2013	2014	2015	2016	2017
Céphalopodes	39 309,00	32 272,82	43 046,26	38 468,94	45 186,16
Pélagiques	114 035,20	138 663,04	84 447,46	148 800,74	121 694,54
Démersaux				4 966,03	4 719,15
Crevettes	293,77	1 966,19		995,46	879,48
Frais	16 851,59	19 133,20	11 734,04	26 268,64	11 794,47
Langoustes	771,95	1 195,64	1 659,46	2 615,88	1 047,73
Congelés	167 805,55	444 010,82	379 074,48	417 430,98	332 762,59
Farines	35 398,87	72 149,38	72 500,14	79 883,19	111 866,41
Huiles	14 382,17	4 512,51	29 830,92	25 822,24	30 588,18
Autres	2 913,50	1 661,28	1 948,20	27 572,61	1 415,67
Total	391 761,58	715 564,88	624 240,96	772 824,70	661 954,38

Source : Douane

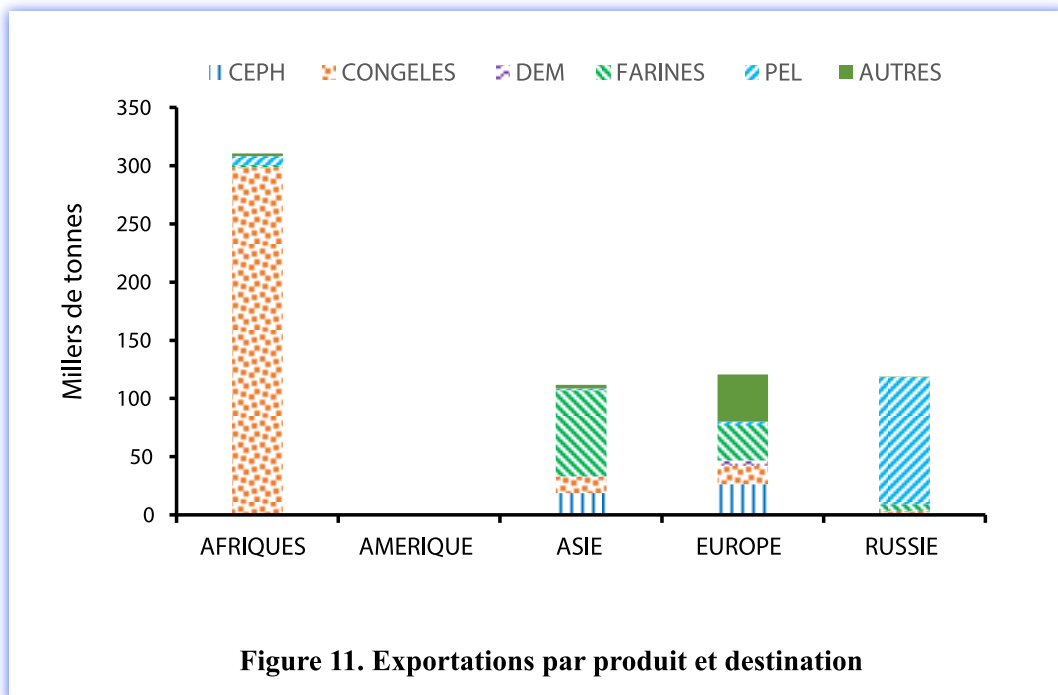


En termes de destination, le marché africain reste le premier débouché des exportations des produits halieutiques mauritaniens. En 2017, ce marché a absorbé 47% des quantités totales exportées, soit plus de 300 milles tonnes. Il est suivi du marché européen et russe à hauteur de 18% pour chacun. Le marché asiatique vient ensuite avec 17%. On note qu'une quantité minime de près de 0.5 tonne a été exportée sur le marché américain.



4.1.2. Ventilation des exportations en volume par produit

En termes de type des produits, la moitié des exportations mauritaniennes sont constituées des congelés. La farine de poisson occupe la deuxième place avec 18% des tonnages. Les produits pélagiques occupent la troisième place avec 17%. Les céphalopodes contribuent de 7% et les autres produits (langoustes, démersaux, crevettes, frais, etc.) occupent ensemble 7% des exportations.



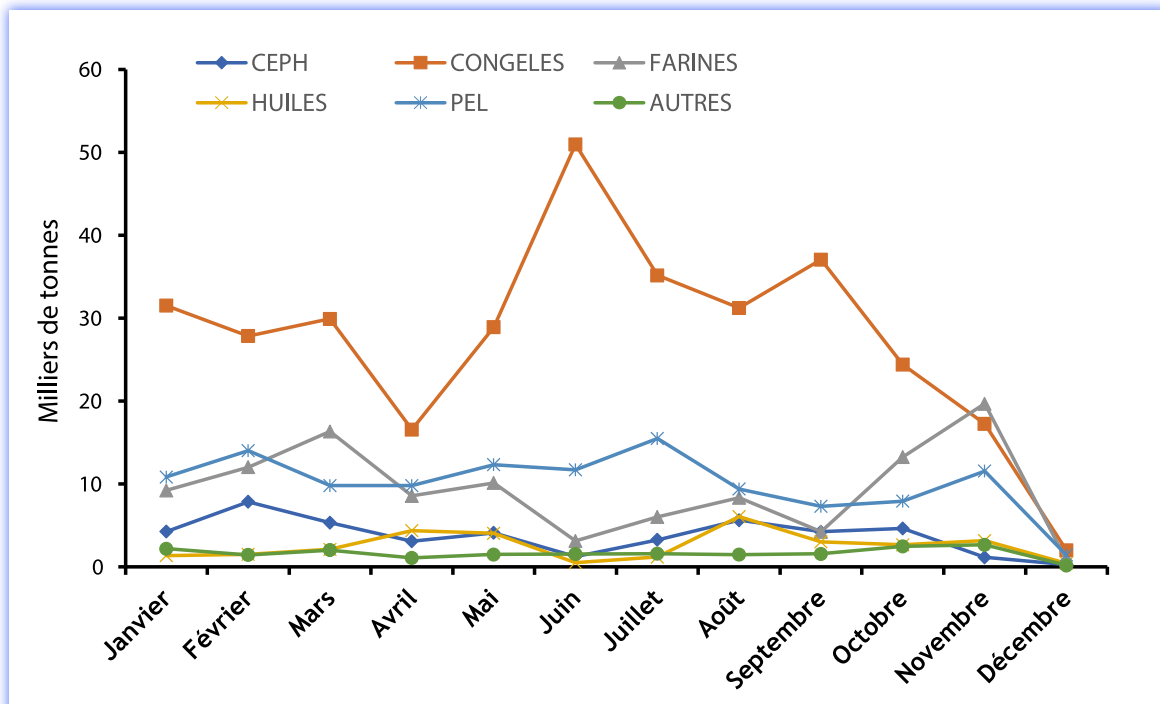


Figure 12. Exportations mensuelles par produit de pêche

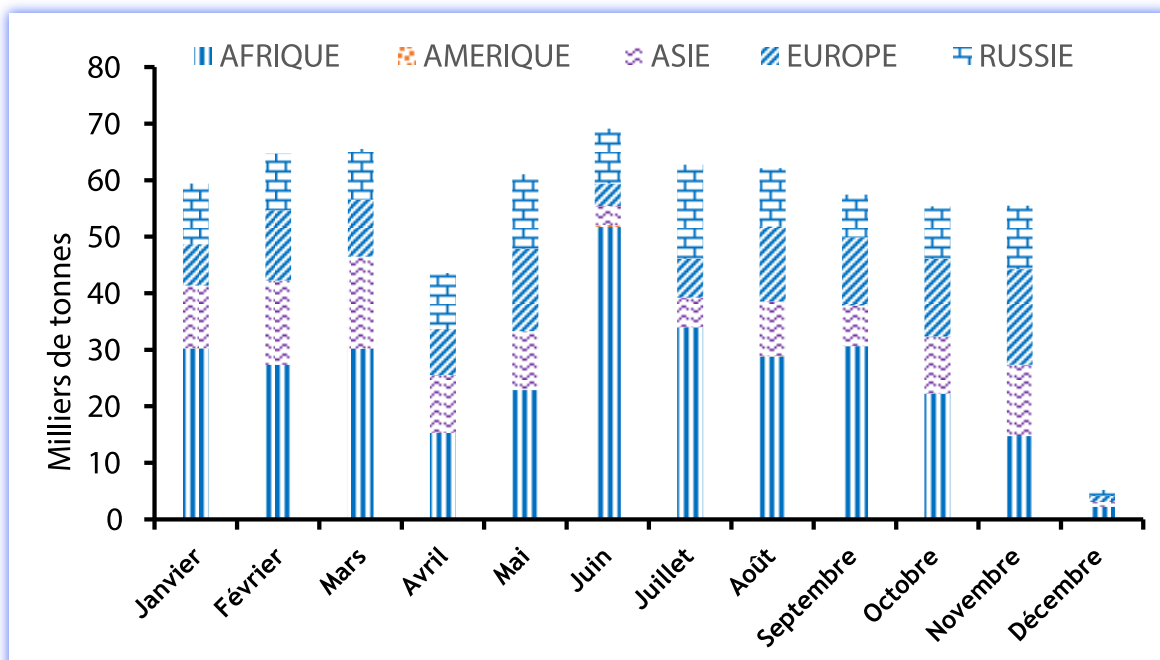
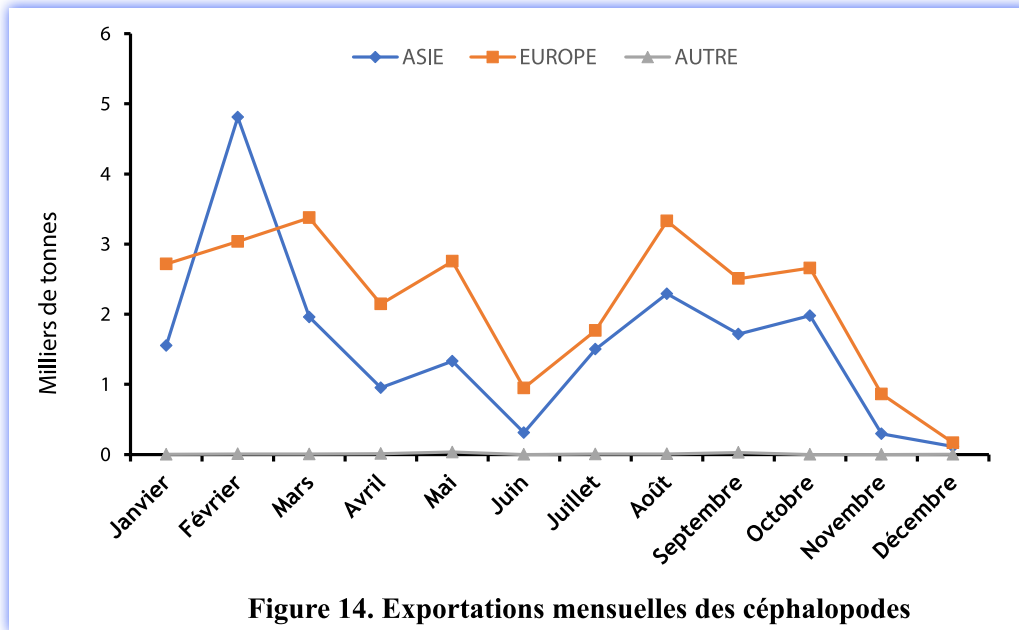


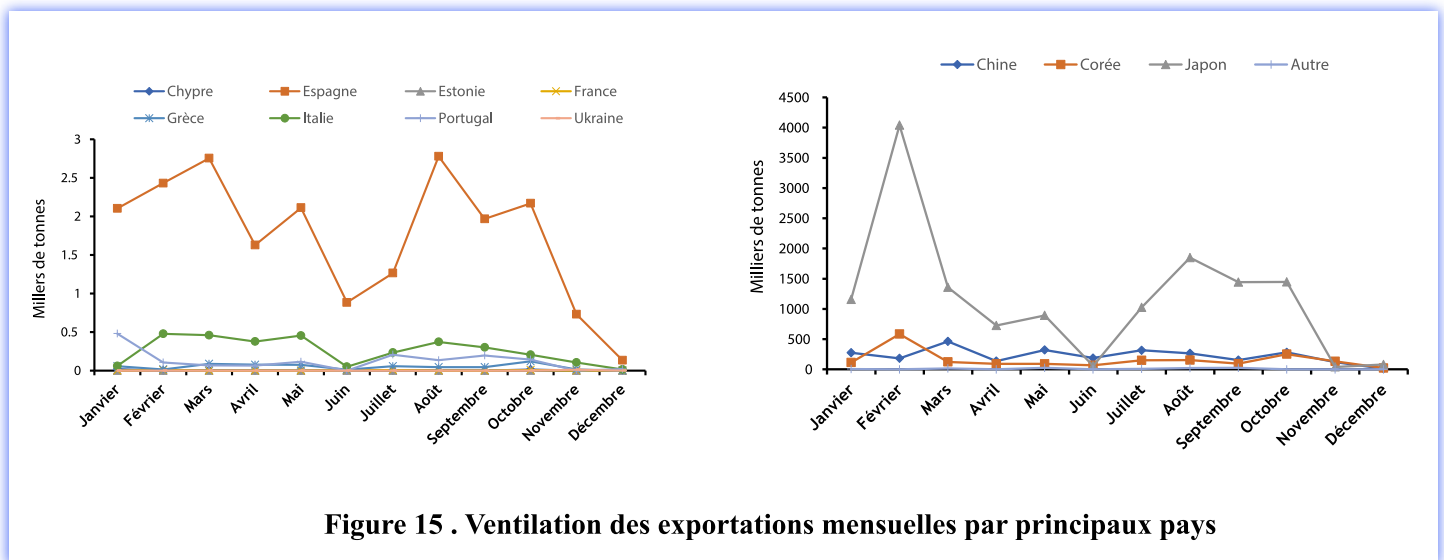
Figure 13. Exportations mensuelles par destination

4.1.2.1. Exportations des céphalopodes

Les exportations des céphalopodes (Figure 14) sont absorbées, essentiellement, par deux marchés à savoir l'Europe (58.1%) et l'Asie (41.6%). Au total, 26 263 tonnes de ces produits ont été exportées en Europe en 2017 contre 18 812 tonnes en Asie.



En Europe (Figure 15), le premier pays destinataire des exportations des céphalopodes est l’Espagne avec 80% des tonnages, suivi de l’Italie (12%), tandis qu’en Asie le premier pays est le Japon à hauteur de 75%, suivi de la Chine et la Corée du sud avec des contributions de 14 et 10% respectivement.



4.1.2.2. Exportations des divers congelés

Les produits divers congelés sont destinés à 90% au continent africain (Figure 16, axe secondaire). Une quantité faible de ce produit est écoulee également sur les marchés européen (5%) et asiatique (4%). On note que les pics de l’exportation de ce produit sont enregistrés entre mai et septembre et des faibles quantités sont enregistrées en décembre.

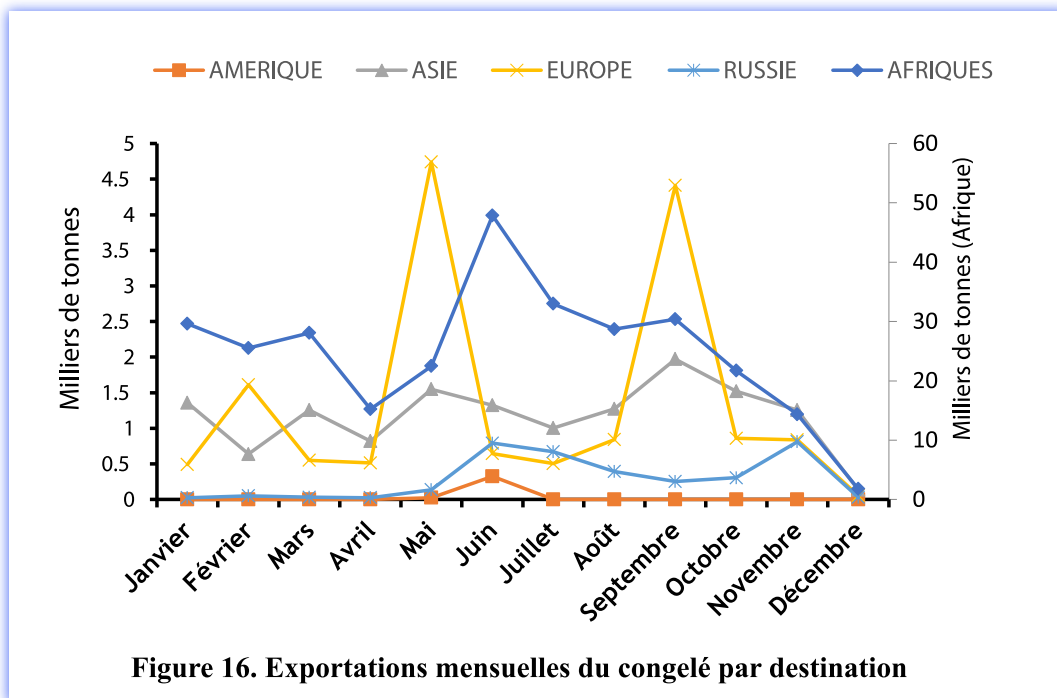


Figure 16. Exportations mensuelles du congelé par destination

Les deux principaux pays de destination de ce produit en Afrique sont la Côte d’Ivoire et le Nigéria (avec 43 et 38% respectivement). Un pic est observé au mois de juin pour les exportations au Nigéria, suivi d’une chute en juillet et août, compensée par une augmentation des exportations pour la même période vers la Côte d’Ivoire (Figure 17).

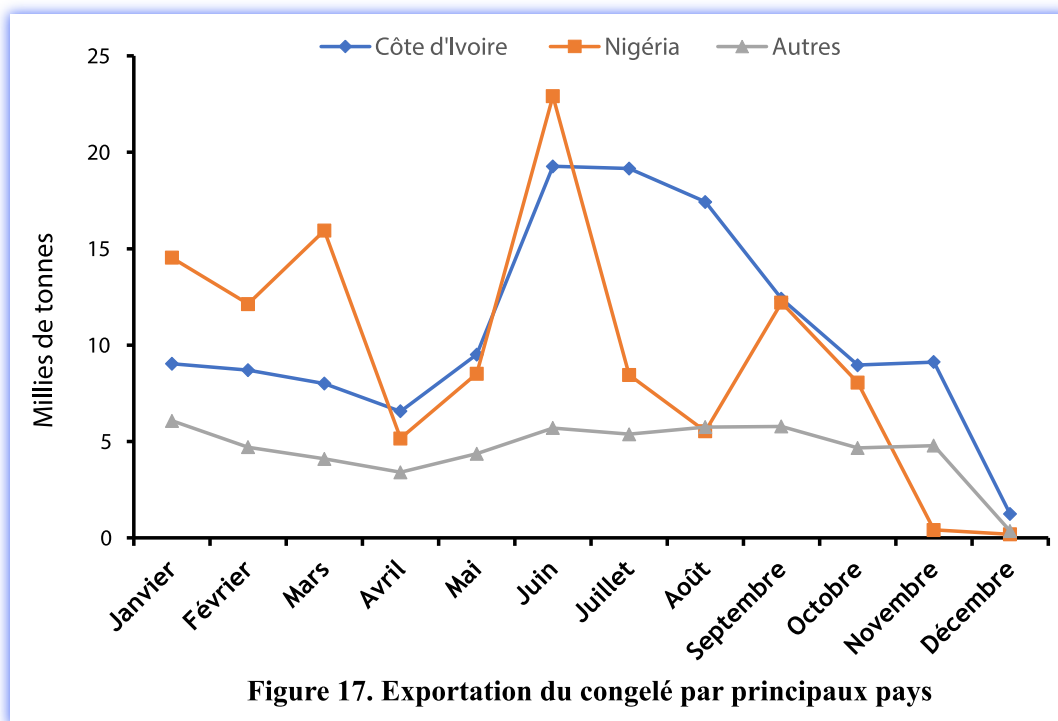


Figure 17. Exportation du congelé par principaux pays

4.1.2.3. Exportations de la farine et d’huile de poisson

La farine et l’huile de poisson transformées en Mauritanie sont destinées essentiellement aux continents asiatique et européen (Figure 18). Le continent asiatique constitue la première destination de ces produits à hauteur de 54% des exportations, suivi de l’Europe avec 41%. La Russie reçoit 4% et l’Afrique 1%.

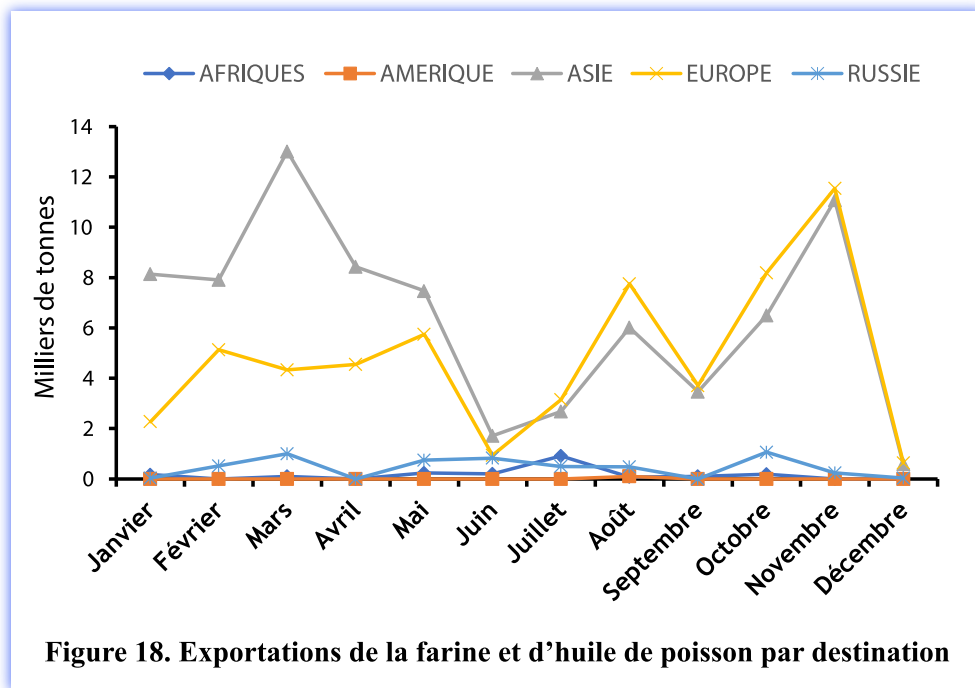


Figure 18. Exportations de la farine et d’huile de poisson par destination

Au niveau du continent asiatique, la Chine domine largement avec 63% des exportations écoulées sur ce marché (Figure 19), suivi du Vietnam avec 27%. Les autres pays du continent totalisent ensemble 11%. Globalement, les quantités les plus importantes sont exportées en début et en fin d’année, exceptée le mois de décembre.

Pour le continent européen, la Turquie absorbe, à elle seule, 51% des quantités exportées vers ce marché. Elle est suivie de l’Espagne et le Danemark à hauteur de 12% chacun, puis la France avec 9%. La Grèce et la Norvège contribuent respectivement à hauteur de 4 et 3%. Le reste des pays du continent reçoit 8%.

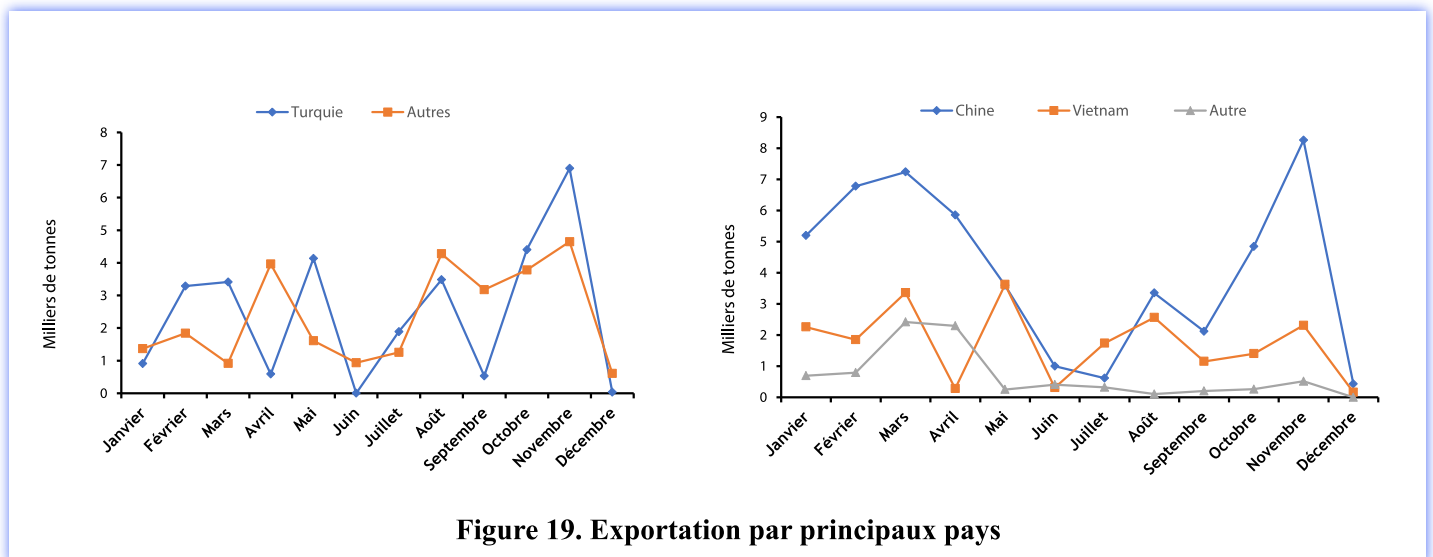
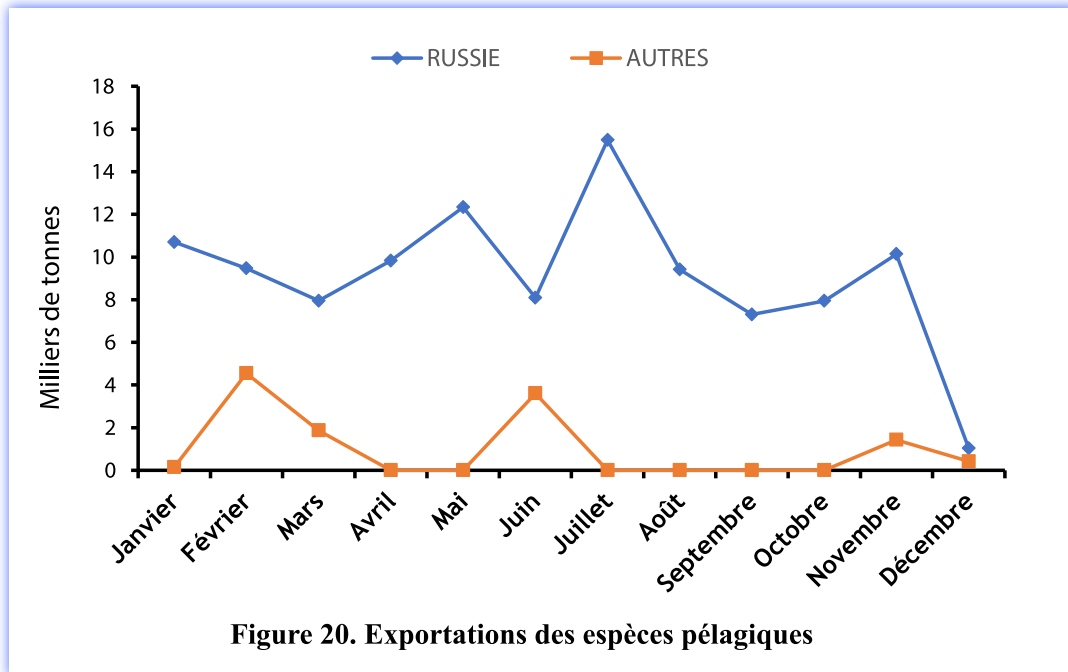


Figure 19. Exportation par principaux pays

4.1.2.4. Exportations des pélagiques

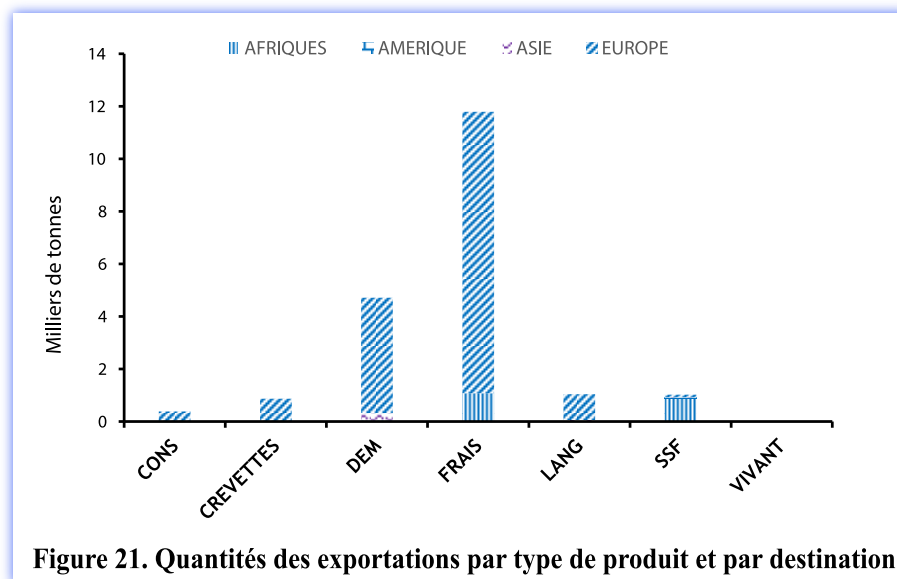
Les espèces pélagiques exportées sont destinées majoritairement à la Russie à hauteur de 82% (Figure 20). L’Afrique reçoit seulement 6% des quantités. Les mois de mai et juillet constituent les mois de pic d’exportation de ce produit. En dehors de la Russie, la part des pays européens est de 2% et celle de l’Asie 1%.



4.1.2.5. Autres exportations

Les autres produits exportés (Figure 21) sont constitués essentiellement de frais, de poissons démersaux, de crevettes, de langouste et des poissons salés-séchés et fumés. Le frais représente 59% et les poissons démersaux 24%. La langouste et la crevette contribuent respectivement de 5% et 4%. Ces produits sont destinés principalement à l'Europe. Les produits salés séchés et fumés représentent 5% et sont destinés majoritairement à l'Afrique.

En somme, l'Europe est la première destination des produits frais avec un taux de 88% du volume total exporté, elle est suivie de l'Afrique à hauteur de 10%. La part destinée à l'Asie reste faible et ne dépasse pas 2%. Les produits frais sont constitués essentiellement de poissons démersaux. On note une faible quantité des produits salés séchés et fumés (trois tonnes) qui a été exportée aux Etats-Unis d'Amérique.



4.2. Valeurs des exportations

4.2.1. Variation interannuelles de la valeur des exportations

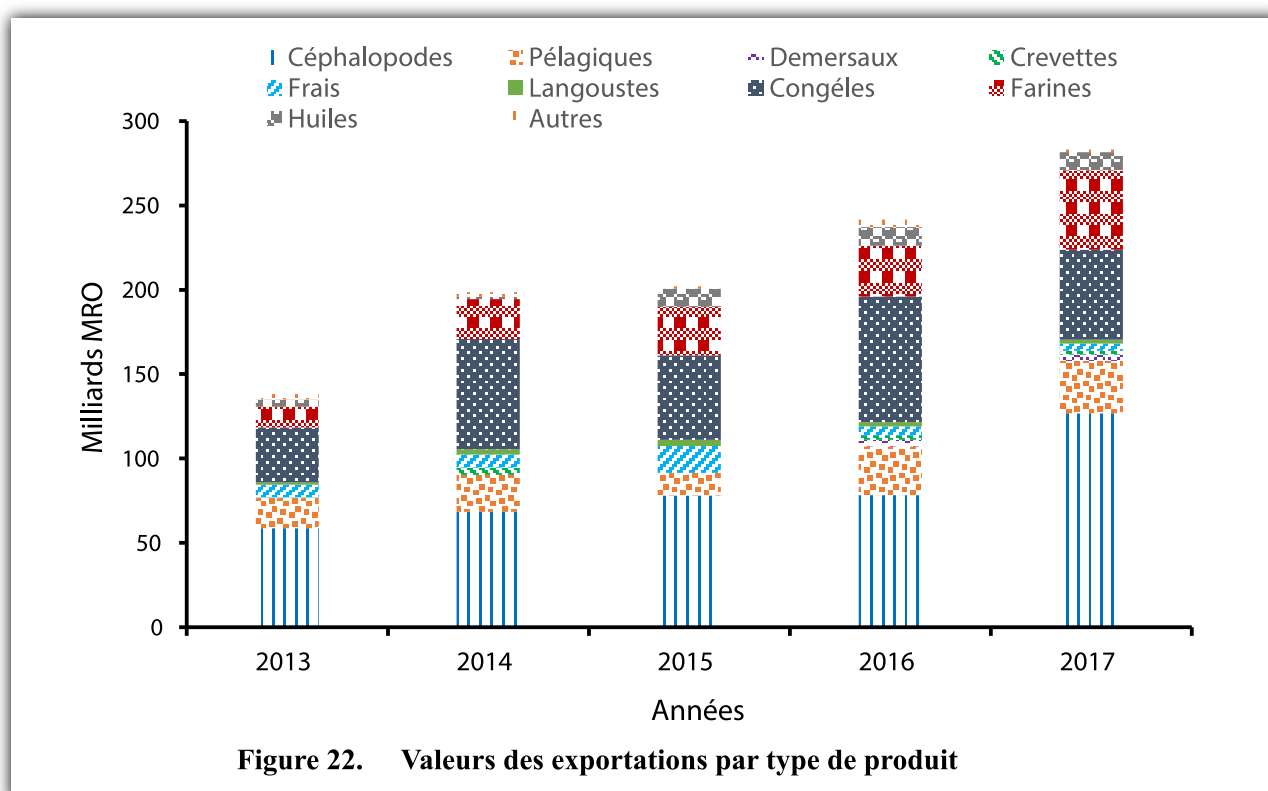
Malgré la baisse enregistrée dans les quantités exportées en 2017, les recettes générées ont connu une augmentation de 15% par rapport à 2016 (Figure 22), soit plus de 283 Milliards MRO. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation des prix à l'exportation des céphalopodes.

Les produits congelés ont contribué de 19% aux recettes d'exportation. Ils sont suivis de la farine de poisson avec 16%. Les espèces pélagiques ont contribué de 11%, suivis d'huile de poisson avec 4%. Les démersaux frais, les crevettes, les langoustes et les divers autres produits ont contribué chacun à hauteur de 1%.

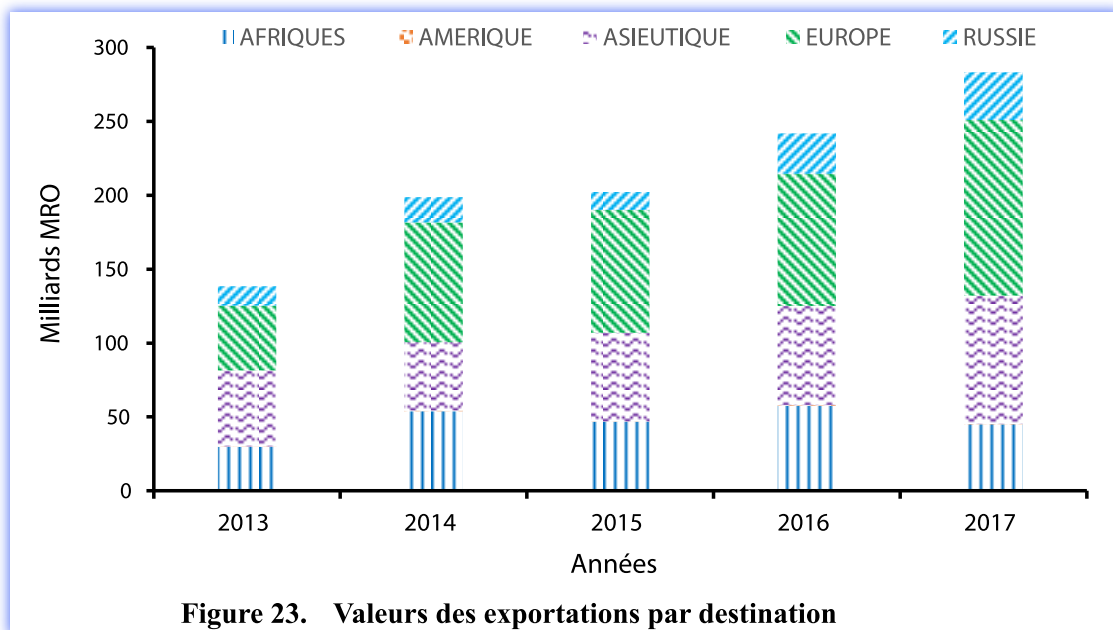
Tableau 7: Valeurs des exportations des principaux produits

	2013	2014	2015	2016	2017
Céphalopodes	58,731	68,588	78,166	78,468	126,898
Pélagiques	17,850	21,790	13,323	28,820	30,976
Démersaux	0,000	0,000	0,000	3,880	3,666
Crevettes	0,528	4,214	0,000	2,305	2,525
Frais	7,520	7,818	15,920	5,666	4,174
Langoustes	1,400	3,127	3,697	2,557	2,210
Congelés	32,486	65,277	50,021	74,466	53,411
Farines	12,196	23,804	28,824	30,001	46,723
Huiles	4,346	1,259	10,718	11,064	11,120
Autres	3,223	2,768	1,466	4,539	1,513
Total	138,280	198,646	202,135	241,767	283,215

Source : Douanes

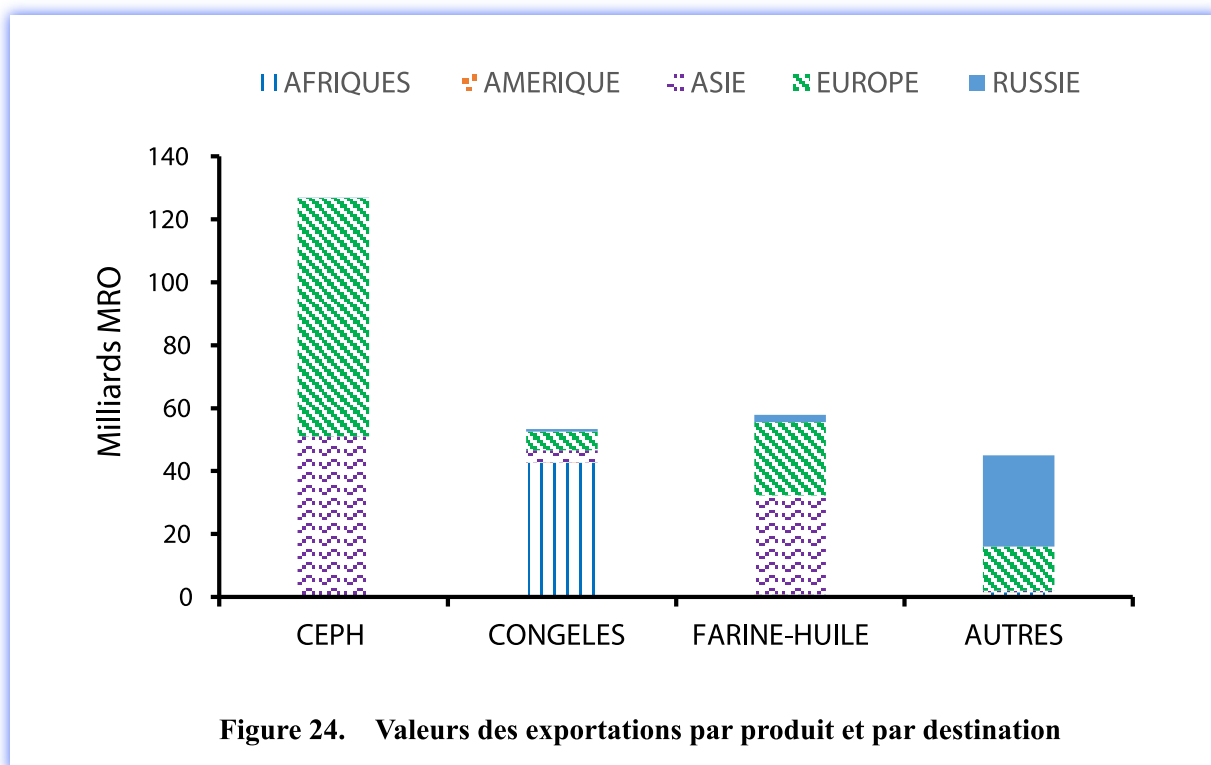


Le marché européen a occupé la première place sur les cinq dernières années en termes des valeurs d'exportation. En 2017, ce marché a contribué, à lui seul, à hauteur de 42% aux recettes d'exportation. Il est suivi du marché asiatique avec 31%, puis le marché africain de 16% et la Russie de 11%. La contribution du marché américain est négligeable comparé aux autres marchés de destination. L'augmentation de la valeur des exportations, constatée en 2017, concerne trois principaux marchés à savoir le marché européen (33%), le marché asiatique (30%) et le marché russe (18%). Le marché africain, quant à lui, a connu une baisse de l'ordre de -22%.



4.2.2. Valeurs des exportations des principaux produits

En 2017, les valeurs des exportations sont largement dominées par les céphalopodes qui ont généré 45% de la valeur totale. Ils sont suivis de la farine et l’huile de poisson avec une contribution de l’ordre de 20%. Les produits congelés, malgré leur apport de 50% aux quantités exportées, ne contribuent que de 19% aux valeurs et les autres produits partagent ensemble 16% de la valeur totale.



4.2.2.1. Les céphalopodes

En termes de valeur, les deux principales destinations des céphalopodes sont l’Europe et l’Asie (Figure 25). Il s’agit plus particulièrement de l’Espagne et du Japon qui génèrent 68% de la valeur totale soit près 100 milliard MRO. L’Italie vient en troisième position avec 6%, suivi de la Chine avec 5%.

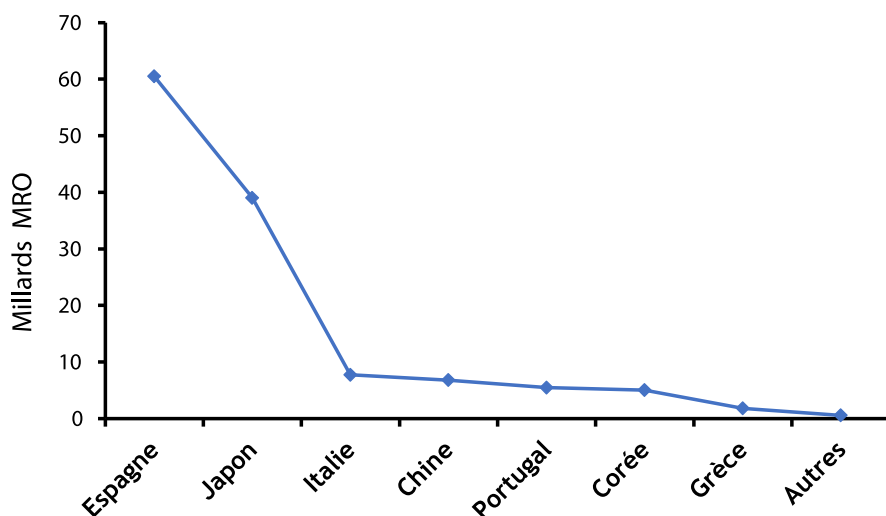


Figure 25. La farine et Valeurs des exportations des céphalopodes pour les principaux pays destinataires

4.2.2.2. La farine et l'huile de poisson

Les trois principaux pays en termes de valeurs d'exportations de la farine et d'huile de poisson sont la Chine, la Turquie et le Vietnam. Ces trois pays totalisent 70% de la valeur totale des exportations de ces produits. L'Espagne et le Danemark génèrent 5% chacun, puis la France, la Russie et le Japon contribuent chacun de 3%.

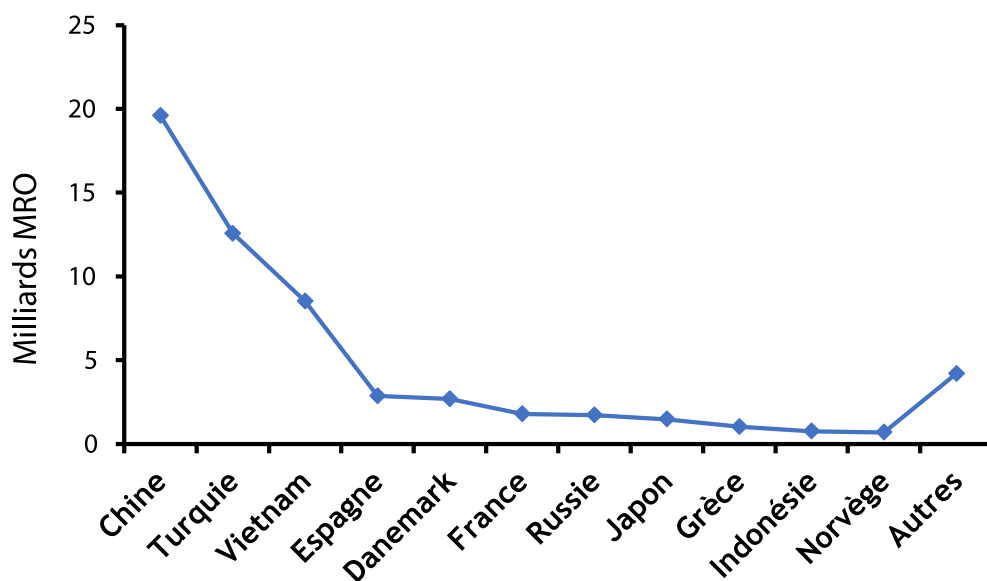


Figure 26. Valeurs des exportations de la farine et d'huile pour les principaux pays

4.3. Retenues à l'exportation

Les retenus à l'exportation ont continué sur la même tendance de hausse constatée ces dernières années. En 2017, elles ont enregistré une croissance de 71% par rapport à 2016 pour tous les types des retenues à l'exception de la retenue au profit du Marché au Poisson de Nouakchott qui a régressé de -7%. Les redevances de pêches ont augmenté de 88%, la commission commerciales de la SMCP de 70%, la taxe MEFDGI de 70%, la MEF douane de 55%, les taxes portuaires (EPBR) de 45%, la retenue au profit de l'Académie Navale de 40%, les subventions de la section artisanale de Nouadhibou de 14%, la taxe municipale de Nouadhibou de 12% et la taxe de l'EPBR de 1%.

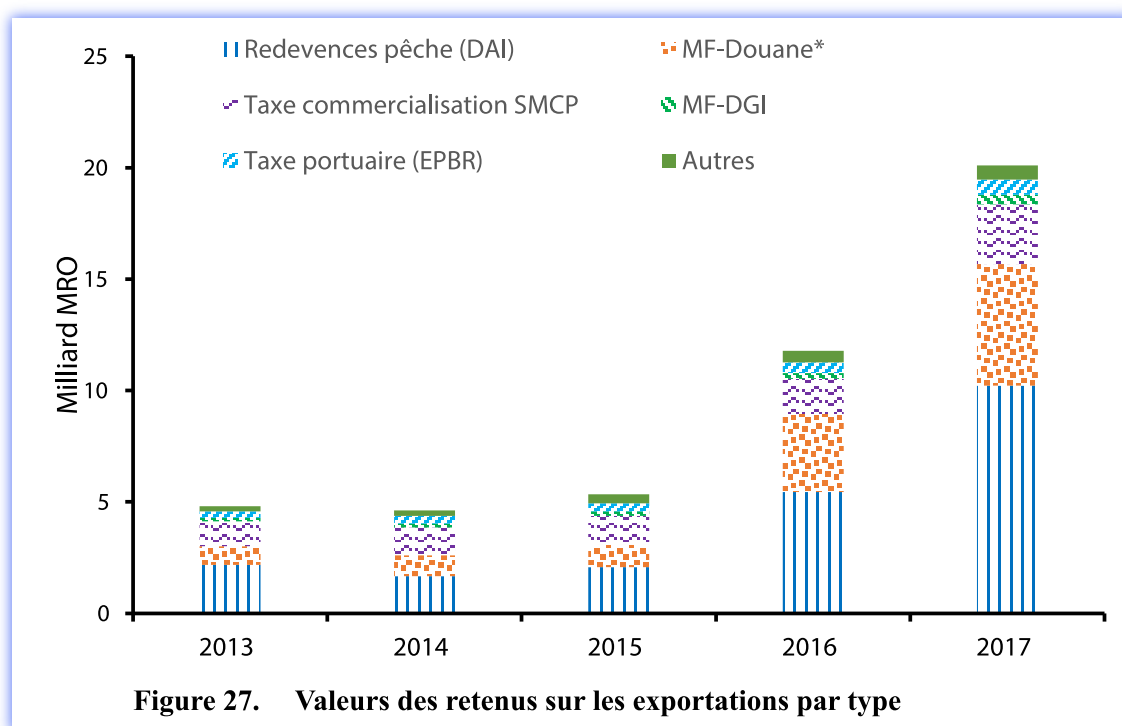


Figure 27. Valeurs des retenus sur les exportations par type

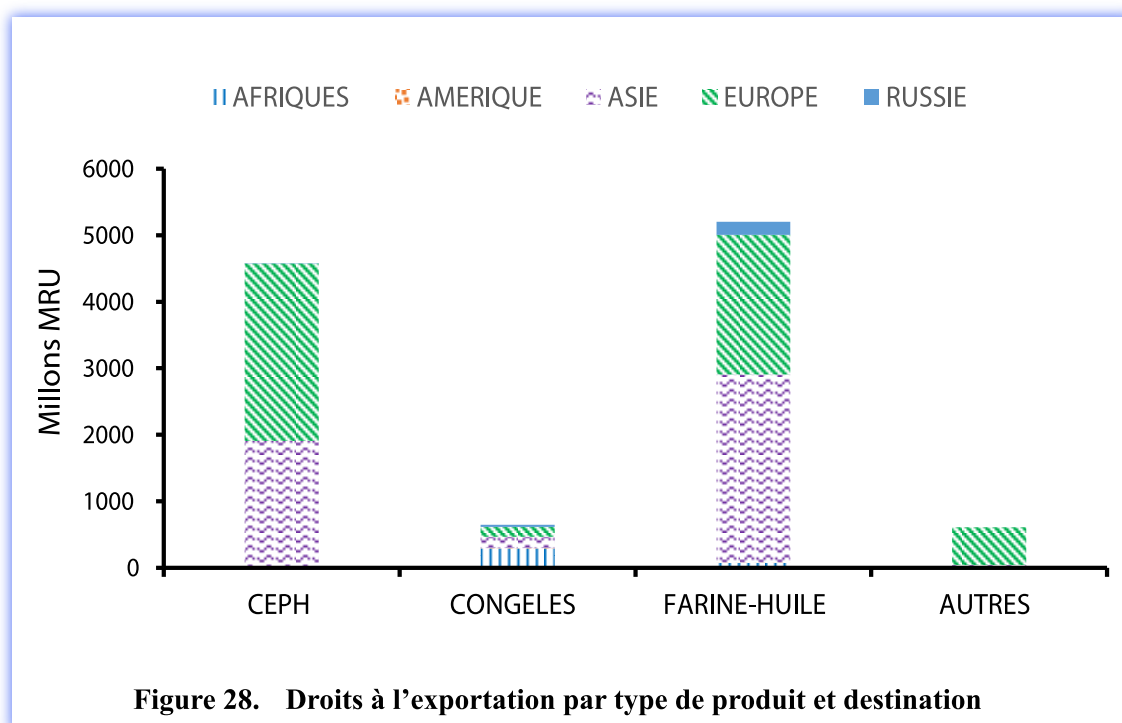


Figure 28. Droits à l'exportation par type de produit et destination

5. Prix des principales espèces

Les prix moyens au kg des principales espèces commerciales sur le marché national ont varié en 2017 entre 118 pour les sardinelles et 3022 MRO pour le mérrou jaune. Globalement les prix des espèces ont connu une augmentation en 2017 comparée aux deux années précédentes. Les mérrou jaunes P et le thiof sont les deux espèces ayant la valeur marchande la plus élevée sur le marché. Le prix moyen de calamar a été multiplié par 2.5 en 2017 comparé à 2016. Ainsi, il est passé d'environ 700 MRO à environ 1800 MRO. Le prix du poulpe a continué la hausse enregistrée ces dernières années, passant de 1750 MRO en 2016 à 2180 MRO en 2017.

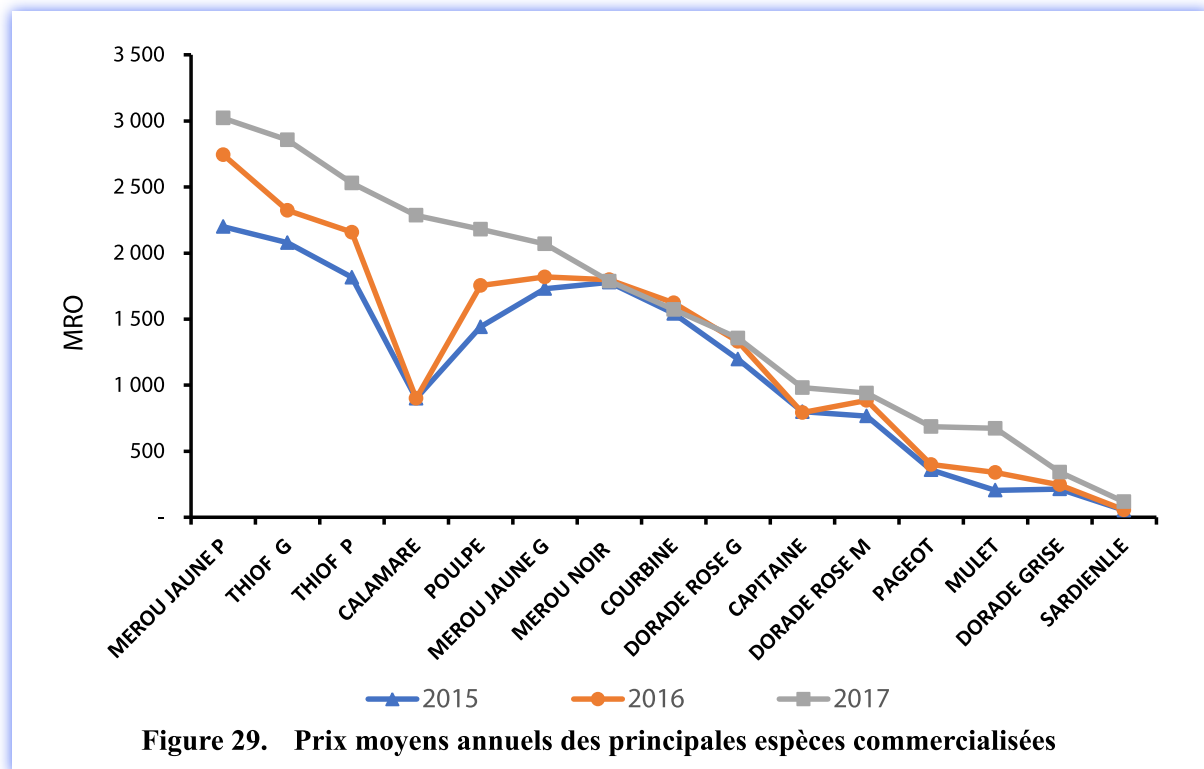


Figure 29. Prix moyens annuels des principales espèces commercialisées

6. La valorisation des produits

Les dernières années ont été marquées par une augmentation importante des industries de valorisation des produits de la pêche. Ainsi, le nombre d'unités agréées est passé de 68 en 2013 à 102 en 2014, 122 en 2015, 130 en 2016 et 140 en 2017, soit une croissance de plus de 100% sur les cinq années. Ce développement a été accompagné par une augmentation significative des capacités de stockage qui sont passées de 20000 tonnes en 2013 à 22000 tonnes en 2014, 35000 tonnes en 2015, 45000 tonnes en 2016 et 60000 tonnes en 2017, ce qui représente une croissance de 200% sur les cinq dernières années.

En termes de spécialisation, les usines de congélation, des frais et des produits élaborés représentent 73% de l'effectif total contre 27% pour les usines de farine et huile de poisson. Quel que soit le type de traitement, 65% des usines sont localisées à Nouadhibou contre 35% à Nouakchott et dans la zone sud de Nouakchott (PK 28).

Tableau 8. Evolution des usines agréées et des capacités de stockage

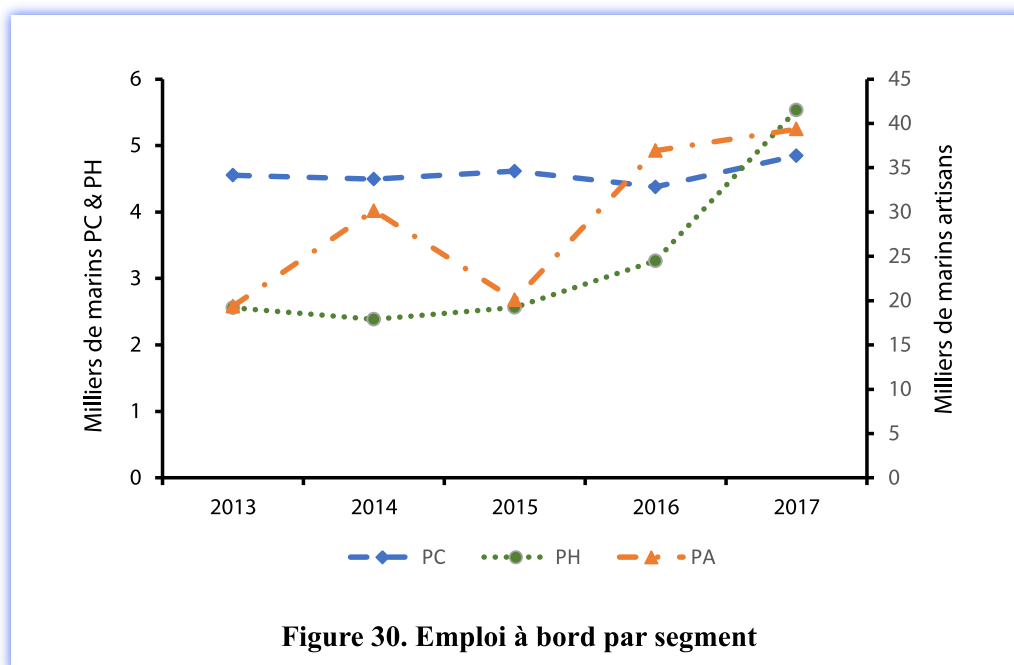
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usines agréées à terre	68	102	122	130	140
Capacité de stockage en T	20 000	22 000	35 000	45 000	60 000

Source : DDVP

7. Emploi du secteur

7.1. Emploi à bord par segment

L'emploi à bord dans le secteur de la pêche est largement dominé par la pêche artisanale (83% en 2016 et 79% en 2017). L'emploi à bord généré par la pêche côtière est resté relativement stable sur les cinq dernières années.



Après la pêche artisanale vient la pêche hauturière avec une contribution de 11% aux effectifs embarqués en 2017 puis la pêche côtière avec 10%. Les contributions de trois segments à l'emploi du secteur ont connu une augmentation assez importante en 2017 par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est de 69% pour la pêche hauturière, de 11% pour la pêche côtière et de 7% pour la pêche artisanale.

Tableau 9. Emploi à bord par segment

	2013	2014	2015	2016	2017
PC	4 555	4 496	4 614	4 378	4 849
PA	19 371	30 161	20 101	36 929	39 366
PH	2 560	2 387	2 566	3 267	5 534
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749

Source : DARE

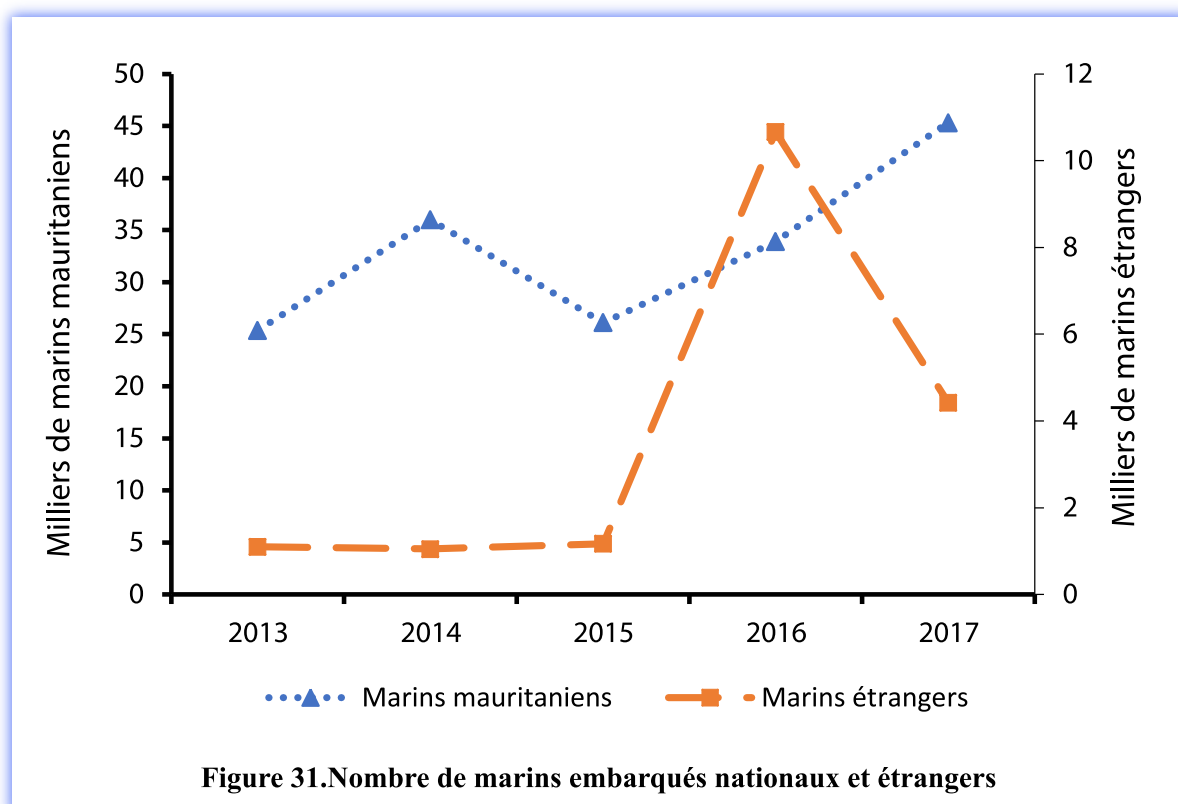
7.2. Emploi à bord national et étranger

Le nombre de marins mauritaniens a connu une tendance à la hausse entre 2013 et 2017. Ainsi, il est passé de 25386 en 2013 à 45328 en 2017 soit une augmentation de l'ordre de 78%. Malgré la baisse du nombre de marins étrangers en 2017, le nombre total des marins a connu une hausse de 12% en 2017 par rapport à 2016. La hausse du nombre de marins étrangers observée en 2016 est due à la prise en compte dans les statistiques du nombre de marins étrangers opérant dans la pêche artisanale à la senne tournante

Tableau 10. Nombre de marins nationaux et étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017
Marins mauritaniens	25 386	35 996	26 112	33 904	45 328
Marins étrangers	1 100	1 048	1 169	10 670	4 421
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749

Source : DARE



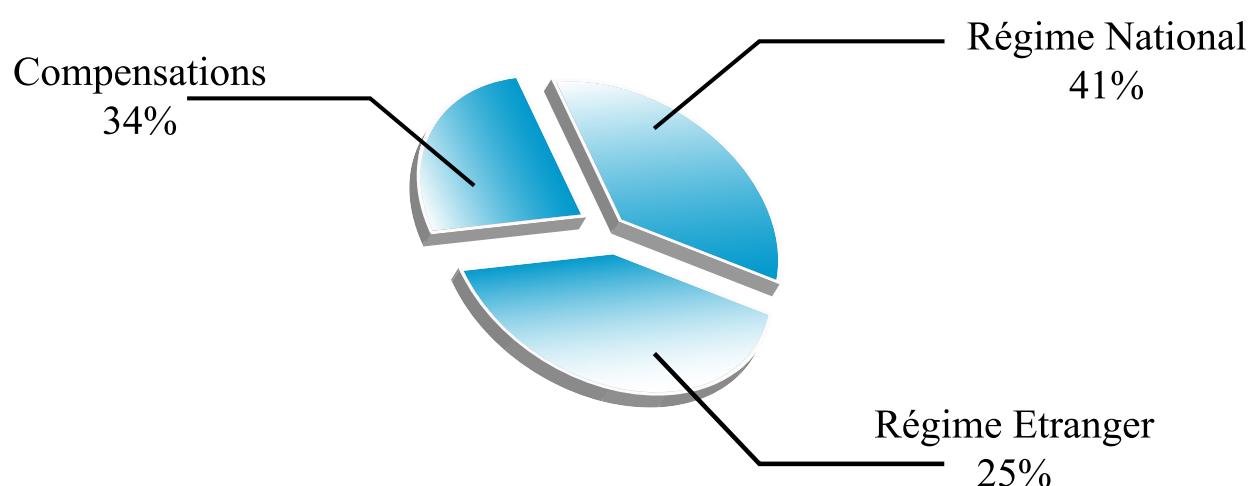
8. Recettes publiques du Secteur

Les recettes budgétaires du secteur des pêches ont atteint plus de 73 milliards MRO en 2017, soit une contribution de 16% aux recettes publiques totales du pays, qui sont de l'ordre de 457 Milliards MRO. Elles sont dominées par le régime étranger dont les recettes proviennent essentiellement de la compensation financière et la redevance des captures dans le cadre de l'accord avec l'Union européenne, ainsi que les convections libres (59% des recettes). Le régime national contribue à hauteur de 26% et les retenus au profit des institutions nationales de 7%.

Tableau 11. Recettes de 2017 par rubrique

Recettes (Milliards MRO)	
Régime National	30.409
Régime Etranger	18.175
Compensation financière des accords et conventions	24.684
Recettes totales du secteur	73.27
Recettes publiques totales du pays	457
Poids du secteur dans les recettes totales du pays	16%

Source : DARE et BCM

**Figure 32. Répartition des recettes du Secteur**

9. Les recettes en devises

L'exportation des produits halieutiques a généré en 2017 environ 625 millions de \$US, soit une croissance de plus de 46% par rapport à 2016. La progression continue de la part du secteur de pêche dans les exportations mauritaniennes témoigne du poids du secteur comme principal contributeur dans la génération des devises. En effet, sa part dans les recettes d'exportation est passée de 19% en 2014 à 28% en 2015, 30% en 2016 et 36% en 2017.

Tableau 12. Evolution des recettes en devises, issues de l'exportation des produits halieutiques

Rubriques/Année	2014	2015	2016	2017
Recettes globales d'exportation du pays	1 935	1 389	1 401	1 722
Recettes du secteur de la pêche	377	389	421	625
% de la pêche dans les recettes d'exportation	19%	28%	30%	36%

Source : BCM

10.La valeur ajoutée

La valeur ajoutée de la pêche a connu une croissance continue ces trois dernières années. En effet, elle est passée de 27 Milliards MRO en 2015 à 34 Milliards en 2016 et 40 Milliards en 2017, soit une croissance de 48% entre 2015 et 2017 (tableau 13). La part de la pêche dans le PIB du secteur primaire est passée de 7.1% en 2015 à 8.6% en 2014 et 9.5% en 2017. La contribution de la pêche au PIB total a connu également la même tendance, malgré une augmentation continue du PIB total. Elle est passée de 1.8% en 2015, à 2.1% en 2016 et 2.3% en 2017. Cette augmentation est imputable principalement à la croissance des débarquements des produits halieutiques en Mauritanie aussi bien en volume qu'en valeur.

On doit signaler que le PIB du secteur des pêches, tel que calculé par l'ONS ne concerne que l'activité primaire de la pêche (captures) et n'inclut pas donc les activités en aval (mareyage, usines). Si l'on ajoute cette composante omise de la valeur ajoutée, la contribution du secteur dans le PIB national serait plus importante.

Tableau 13.Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (millions MRO)

PIB/Année	2014	2015	2016	2017
VA Pêche	34 010	34 010	34 010	40 070
VA secteur primaire	396 720	396 720	396 720	420 070
PIB total	1 646740	1 646740	1 646740	1 755540
Part de la pêche dans le PIB	2.10%	2.10%	2.10%	2.30%
Part de la pêche dans la VA du secteur primaire	8.60%	8.60%	8.60%	9.50%

Source : ONS, MEF, cadrage

11.La consommation du poisson

Depuis sa création en 2014, la Société Mauritanienne de Distribution de Poissons, assure un approvisionnement régulier du poisson dans l'ensemble des capitales régionales mauritaniennes et quelques villes de l'intérieur du pays. Les opérations de distribution de poissons ont facilité l'accès des populations mauritaniennes au poisson, contribuant ainsi de manière significative à la promotion de la consommation nationale des produits de la mer. Les volumes de poissons distribués ont enregistré une augmentation continue ces trois dernières années. Ainsi, ils sont passés de 6253 tonnes en 2015 à 7851 tonnes en 2016 (soit une croissance de 25%) et 8391 en 2017 (+7% par rapport à 2016).

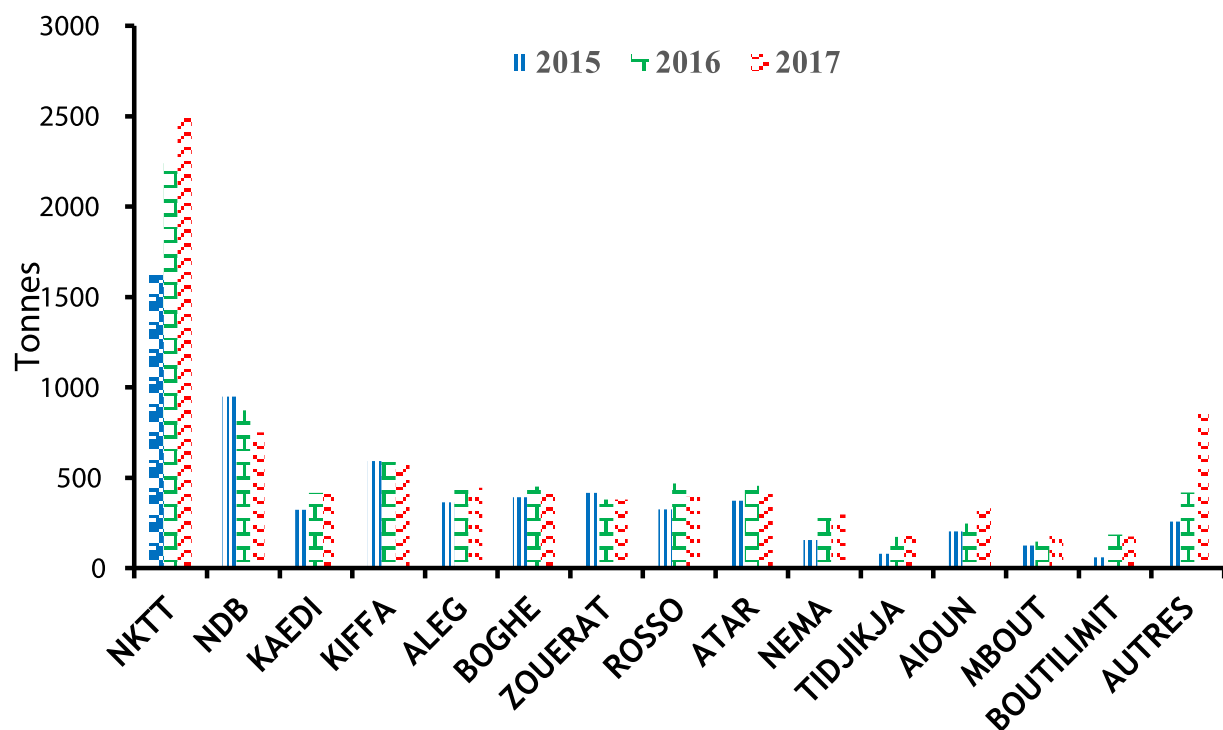


Figure 33. Evolution des quantités distribuées par la SNDP

Nouakchott reste le premier lieu de distribution, avec 30% des volumes en 2017, 29% en 2016 et 26% en 2015. Il est suivi de Nouadhibou dont la part tend à la baisse, soit 9% en 2017 contre 11 et 15%, respectivement en 2016 et 2015.

En somme, quatre villes du pays ont accueilli 51% des quantités distribuées en 2017 à savoir Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa et Aleg. 12 villes totalisent 85% des quantités en 2017, à savoir : Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, Aleg, Atar, Kaédi, Boghé, Rosso, Zouérat, Aioun, Néma et Tidjikja. Les autres villes au nombre de 18 ont reçu 15% des quantités distribuées en 2017.

Tableau 14. Quantités de poisson distribuées en 2017 (par Kg)

Centres	Ventes subventionnées	Ventes mobiles	Total général	%
Nouakchott	2 500 000	-	2 500 000	29,8
Nouadhibou	753 000	-	753 000	9,0
Kiffa	575 500	-	575 500	6,9
Aleg	446 000	-	446 000	5,3
Atar	427 000	-	427 000	5,1
Kaédi	417 000	-	417 000	5,0
Boghé	412 500	-	412 500	4,9
Rosso	395 000	-	395 000	4,7
Zouérat	380 000	-	380 000	4,5
Aiuon	332 000	-	332 000	4,0
Néma	298 000	-	298 000	3,6
Tidjikja	206 000	-	206 000	2,5
M'bout	193 500	-	193 500	2,3
Boutilimit	176 000	-	176 000	2,1
Akjoujt	131 000	-	131 000	1,6
Tintane	125 000	-	125 000	1,5
TIMBEDRA	114 000	-	114 000	1,4
Barkeol	88 000	-	88 000	1,0
Amourj	87 000	-	87 000	1,0
Mederedra	65 000	-	65 000	0,8
Ouadane	64 000	-	64 000	0,8
Moudjeria	58 000	-	58 000	0,7
Monguel	41 000	-	41 000	0,5
Benichab	24 000	-	24 000	0,3
Selibaby	-	24 000	24 000	0,3
Boulenoir	22 596	-	22 596	0,3
Ajoueir	15 500	-	15 500	0,2
Bababé	-	8 000	8 000	0,1
Ouadnaga	7 500	-	7 500	0,1
Niabina	5 000	-	5 000	0,1
Total général	8 359 096	32 000	8 391 096	100,0

Source : SNDP

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Deuxième partie : Pêche Continentale



1. Physionomie du sous-secteur de la pêche continentale

La Mauritanie dispose d'énormes potentialités en milieu continental grâce à la disponibilité de plusieurs dizaines de plans d'eau permanents et saisonniers à l'intérieur du pays. Sur ce plan, en plus de la rive fluviale de 850 km de longueur, le pays dispose de plus de 3500 km² de plaines inondables dont plus de 25 plans d'eau permanents localisés, principalement, au sud et sud-est du pays.

En dehors du fleuve, les principaux plans d'eau existants sont :

- Les plans d'eau adjacents au fleuve et qui sont situés dans les Wilayas du Trarza, du Brakna du Gorgol et du Guidimakha : ils sont alimentés principalement par les crues du fleuve et les eaux de pluie;
- Les plans d'eau situés dans les zones désertiques : il s'agit de mares ou lacs localisés dans les Wilayas des deux Hodh, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant;
- Les plans d'eau artificiels comme le barrage de Foug Gleita au Gorgol.

Tableau 15. Eléments d'informations sur les principaux plans d'eau

Plan d'eau	Superficie min	Superficie max	Nb pêcheurs	Nb pirogues	Nb Espèces
Foug Gleita	16 000	16 000	373	148	20
Tamour Naaj	1 600	1 600		12	2
Mare de Kankoussa	350	350	84	16	5
Lac de mal	500	870	130	0	
Lac de lebheir	30	175	40	2	9
Mare de mahmouda	2 500	16 200	1 110	100	2
Lac de Rkiz	6 100	20 000	35	35	37
Mare de Gounguel	530	530			
Mare de Wempou	80	80	100		20
Lac d'Aleg	4 275	4 275	30	14	1
Diawling	75 500	75 500	66		77
Mare de Widim	54	54	50		26
Mare de Gawradji	13	13	400	0	27
Total	107 532	135 647	2 418	327	77

Source : DPCP

2. Espèces dominantes

Les principales espèces d'eau douce rencontrées en Mauritanie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16. Espèces abondantes par site de pêche

Site de pêche	Espèce
Barrage de Forum Gleita	Oreochromisniloticus / Tilapia
Mare de Kankossa	Oreochromisniloticus / Tilapia
Lac de Maal	Clarias gariepinus / Claris
Lac de Lebheir	Oreochromisniloticus / Tilapia
Mare de Mahmouda	Protopterusannectens
Lac de R'Kiz	Oreochromisniloticus / Tilapia et Clarias gariepinus / Claris
Mare de Wompou	Oreochromisniloticus / Tilapia
Lac d'Aleg	Protopterusannectens
Parc National de Diawling	Oreochromisniloticus / Tilapia
Mare de Widim	Oreochromisniloticus / Tilapia
Mare de Gawradji	Oreochromisniloticus / Tilapia

Source : DPCP

3. Quelques chiffres de l'importance socioéconomique du sous- secteur

Les données disponibles sur le sous-secteur de la pêche continentale sont encore limitées en l'absence d'un suivi régulier de l'activité de pêche, localisée dans des zones souvent enclavées et difficilement accessibles. Pour pallier ce manque d'information, la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture est en train de conduire plusieurs activités en partenariat avec les partenaires techniques et financiers afin de mettre en place un dispositif de suivi permettant de collecter des données fiables sur l'importance socioéconomique de ce sous-secteur.

Les données disponibles estiment la production totale annuelle de ce sous-secteur à plus de 20 000T, le nombre emplois, qu'offre ces activités, à plus de 23000 et le chiffre d'affaire annuel généré 1,1 Milliards MRO.

Principales espèces d'eau douce de Mauritanie



Crevette



Crevette



Anodonta grandis



Alestes dentex (Linnaeus,1758)



Hydrocinus brevis (Gunther,1864)



Alestes baremoze(Joannis,1835)



Auchenoglanis biscutatus(G.Saint-Hillaire,1808)



Clarotes laticeps (Rupp,1829)



Chrysichthys nigrodigitatus (Lacépède,1803)



Bagrus bajad (Forsk,1775)



Pagrus docmac (Forsk, 1775)



Synodontis violaceus(Pellegrin,1919)



Synodontis schall (Blosh-schneider,1801)



Synodontis membranceus



Synodontis batensoda (Ruppell, 1832)



Clarias gariepinus(teugels,1982)



Heterobranchius bidorsalis(G.Saint-Hillaire,1827)



Schilbe mystus(Linne,1762)



Mormyrus rume (Valenciennes,1846)



Oerochromis niloticus (Linnaeus, 1758)



Sarotherodon melanotheron paludinosus (Trewavas, 1983)



Sarotherodon galilaeus (Linnaeus, 1758)



Lates niloticus (Linnaeus, 1762)



Heterotis niloticus (Cuvier, 1829)



Gymnarchus niloticus (Cuvier, 1829)



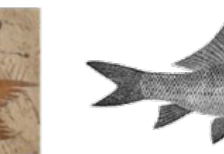
Citharus citharus (Geoffroy Saint-Hillaire, 1809)



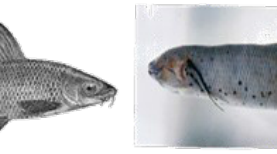
Malopterurus electricus (Gmelin, 1789)



Barbus fouraui (Pellegrin, 1919)



Labeo senegalensis (Cuvier, 1816)



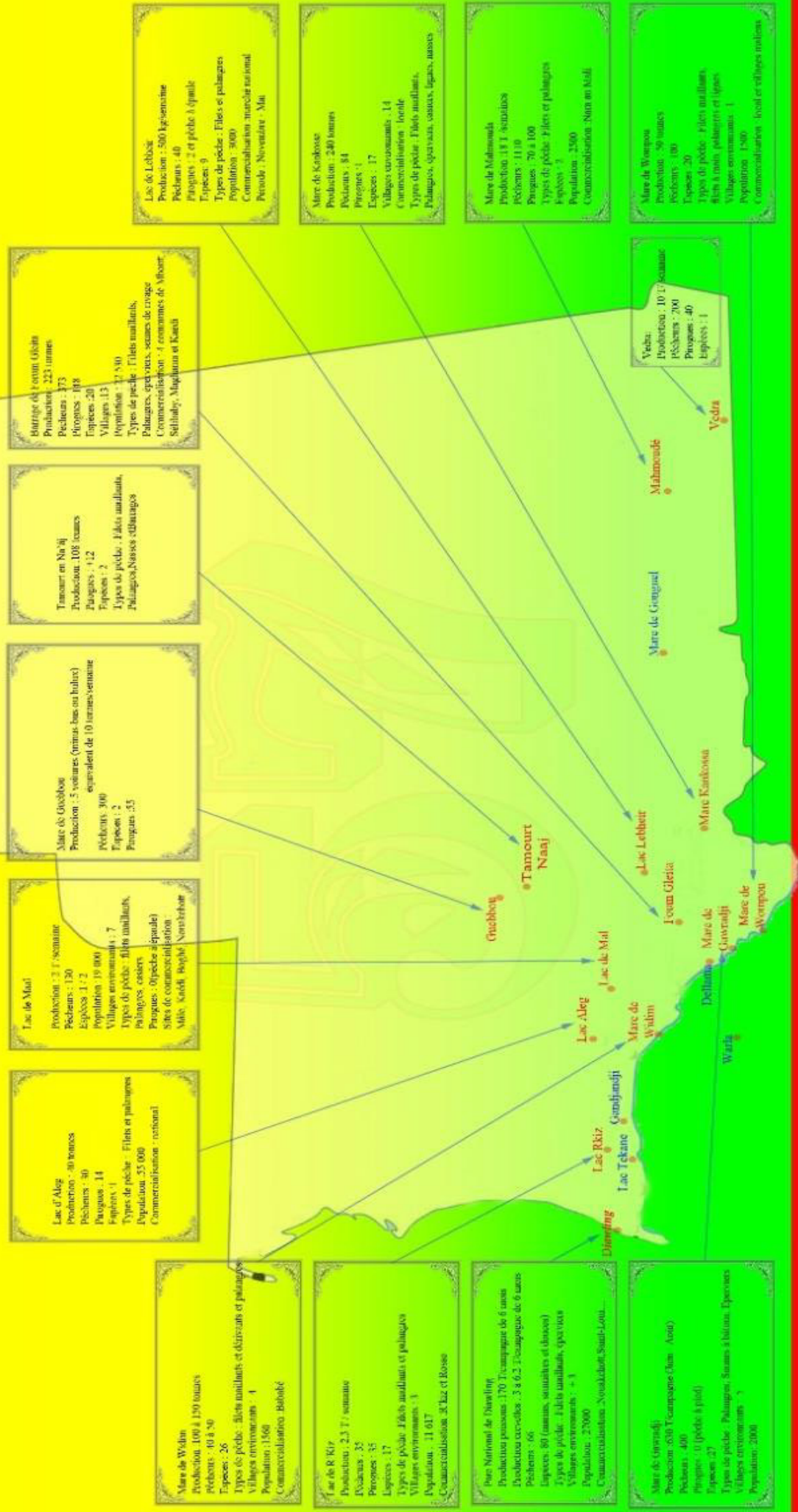
Protopterus annectens (Owen, 1839)



Ctenopoma Kingsleyae (Gunther, 1896)



PECHE CONTINENTALE EN MAURITANIE



Conclusion

Le secteur des pêches mauritanien a affiché des bonnes performances ces dernières années. En effet, on note une tendance à la hausse aussi bien en termes de l'effort nominal exercé qu'en termes des captures réalisées et particulièrement celles débarquées en Mauritanie. Les contributions du secteur aux différents agrégats macroéconomiques n'ont dérogé à cette tendance. Ces bonnes performances sont consécutives aux réformes majeures du cadre de gestion du secteur, qui ont accompagnées la mise en œuvre de la stratégie responsable pour une gestion durable du secteur des pêches et de l'économie maritime (2015-2019).

Ainsi, en 2017, une augmentation de 5% est constatée pour le droit de concessions. Cette augmentation est imputable à la pêcherie pélagique et dans une moindre mesure la pêcherie céphalopodière. Elle est plus importante pour la pêche hauturière et côtière que pour la pêche artisanale.

Concernant les exportations des produits de la pêche, malgré la régression de l'ordre de 17% en termes de quantités, la valeur totale générée a connu une augmentation de 15%. Cette diminution a été compensée par l'augmentation en volume des céphalopodes, qui ont une valeur marchande élevée.

Le marché africain constitue la première destination des exportations des produits halieutiques en termes de quantité et l'Europe en termes de valeur. Ainsi, le marché africain a absorbé 47% des quantités exportées en 2017. Il est suivi du marché européen et russe avec 18% pour chacun, puis le marché asiatique.

En termes de valeur, le marché européen occupe la première place et contribue, à lui seul, de 42% aux valeurs totales des exportations. Il est suivi du marché asiatique avec 31%, puis africain avec 16% et russe avec 11%. Les céphalopodes sont écoulés essentiellement sur deux marchés à savoir l'Europe et l'Asie. Le congelé est exporté principalement en Afrique alors que la farine et l'huile de poisson sont destinées majoritairement à l'Asie et l'Europe. Les petits pélagiques sont exportés en Russie.

Les prix au débarquement des principales espèces commercialisées sont restés relativement stables à l'exception du calamar et du poulpe qui ont connu, respectivement, une nette augmentation de 154 et 24%.

Le nombre de marins a connu une augmentation de 12% en 2017 confirmant ainsi la hausse constatée en 2016 par rapport à 2015.

Concernant les recettes, le secteur a généré en 2017 plus de 73 Milliards MRO pour le compte du trésor public, d'une part et d'autre part, 625 Millions de \$US de recettes en devises.

Par ailleurs, la valeur ajoutée du secteur a continué de progresser pour atteindre plus de 40 Milliards de MRO en 2017, sans compter les activités post-capture, soit une contribution de 9.5% au PIB du secteur primaire.

De même, la consommation nationale du poisson a été boostée significativement avec les efforts consentis par la Société Nationale de Distribution de Poissons, dont les volumes distribués à l'intérieur du pays ne cessent d'accroître d'une année à l'autre pour atteindre environ 8400 tonnes en 2017.

En plus de la pêche maritime, la Mauritanie dispose d'un potentiel important en termes de pêche continentale, dont l'exploitation permettra d'accroître la contribution de ce sous-secteur dans la création des emplois et la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le milieu rural.

Annexe 1. Prix moyens des principales espèces commercialisées (MRO/KG)

	2013	2014	2015	2016	2017
MEROU JAUNE P	2 304,80	2 323,53	2 200,00	2 744,24	3 022,13
THIOF G	2 281,10	2 300,00	2 078,16	2 323,88	2 856,17
THIOF P	2 004,00	2 012,09	1 816,18	2 157,87	2 530,21
CALAMARE	771,20	864,71	900,00	900,00	2 285,41
POULPE	881,60	1 574,84	1 441,28	1 754,63	2 179,83
MEROU JAUNE G	1 827,20	1 732,68	1 730,64	1 819,53	2 068,94
MEROU NOIR	1 604,80	1 782,35	1 779,19	1 797,24	1 787,23
COURBINE	1 279,20	1 404,25	1 543,02	1 622,22	1 571,67
DORADE ROSE G	1 260,80	1 270,59	1 196,51	1 331,34	1 355,98
CAPITAINE	578,40	593,79	800,00	792,59	981,55
DORADE ROSE M	727,20	758,50	766,86	885,25	940,60
PAGEOT	328,40	411,11	359,88	399,54	685,90
Mulet	441	392	205	339	674
DORADE GRISE	230,80	232,46	214,53	246,05	341,63
Sardinelle	48	38	54	56	118

Source : DARE

Annexe 3. Glossaire des produits exportés

<i>Libellé</i>	<i>Explication</i>
Céphalopodes	Poulpes principalement congelés et marginalement frais ¹ , Seiches et calamars congelés
Pélagiques ²	Anchois, Sardines, Sardinelles, Maquereaux, Chinchards, Thons rouges, Thons obèses congelé
Démersaux ³	Soles, Dorades, Truites, Turbots, Merlus, Tilapias, Anguilles, Squales, Reais, Bars, Homards, Crabes, Coquilles, Clams, Coques, Arches, Ormeaux, Méduses, Poissons plats, Foies, Oeufs, Laitances, Salés, Séchés, Fumés, Saumure, Sparidae, Autres
Congelés ⁴	Soles, Turbots, Poissons plats, Thons, Sardinelles, Sardine, Chinchards, Maquereaux, Merlus, Reais, Bares, Œufs foies, Filets, Autres poissons
Frais ⁵	Thons, Maquereaux, Moules, Vivants, Fraiches, Réfrigérées, Autres Œufs foies, Filets
Farines	Farines et Poudres de poissons
Huiles	Huiles, graisse
Crustacés ⁶	Langoustes, Langoustines, Crevettes et autres crustacés
Conserves ⁷	Calmars, Seiches, Autres Préparations, Saucissons

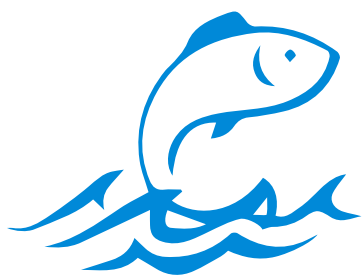
Source : Douane

- 1 - Il s'agit de petites quantités de poulpe
- 2 - Principalement destiné aux marchés africain et russe.
- 3 - Essentiellement congelés
- 4 - Destiné majoritairement à l'Afrique (90%)
- 5 - Produits frais ou réfrigérés
- 6 - Produits congelés, frais ou vivant de la pêche maritime et de la pêche continentale
- 7 - Principalement des conserves à bord de bateaux-usines

Annexe 2. Localisation des principaux plans d'eau à potentiel de pêche et de pisciculture

Willayas	Noms des plans d'eau	Localisations	
		Latitude	Longitude
HodhEcharghi	Dendare	16°17,108'N	06°40,640'W
	Niamy	15°40,372'N	06°34,765'W
	Vedre	15°37',690'N	06°53,745'W
	Tough	16°04,587'N	07°34,808'W
	Mahmouda	16°20,226'N	07°40,640'W
	Vani(t)	15°55,976' N	07°45,740'W
	Vough	16°01,331' N	08°48,282'W
Hodh EL Gharbi	Oum Lelli(t)	16°23,161'N	09°18,225' W
	Gounguel(t)	16°23,684'N	09°34,145'W
	Tally(t)	15°50,717'N	09°25,706'W
	Soueil(t)	15°44,695'N	09°41,476'W
Assaba	Bougari	16°32,160'N	10°47,942'W
	Ejar	16°22,660'N	11°24,917'W
	Lebheir	16°34,575'N	12°03,252'W
	Kankossa	16°01,33' N	11°29,180' W
	Garalla	15°46,567' N	11°28,912' W
Gorgol	Barrage de FomGleita	16°09'044'' N	13°30'229'' W
	Belal	16°00' 44'' N	13°30'290'' W
	Warla	15°22'825 N	13°56'577 W
	Félé	15°20' N	12°51' W
	Mayel	15°20'219 N	12°49'521W
	Gawradji	15°28'00 N	12°54'00W
	Dellama	15°39'060 N	13°11'665 W
	Lougal	15°47'428 N	13°15'585 W
	Bowel	15°54'345 N	13°18'123 W
	Pofoye	15°44'65 3 N	13°15'295 W
	Cape	16°00'507 W	13°20'792 W
	Manga	15°59'716	13°21'126 W
	HamadyIfra	16°05'421 N	13°24'777 W
	Ngagny sur le Gorgol noire	16°09'121 N	13°28'876 W
	Kaédi(LouguéréToulel sur le fleuve sénégal)	16°08'514 N	13°29'690 W
	Rouss	16°07'734 N	13°38'408 W
	Yibam	15°32'660N	12°48'359W
	Helli	15°23'236N	12°55'685W
	Alaweli	15°30'270W	12°47'967W
	Paliba	15°30'408W	12°56'294W
	WordéBohé	15°14'682N	12°49'181W
	Welhoré	15°14'092N	12°50'201W
	Mayel DAO	15°30'909N	12°59'795W
	Gnady	15°30'622N	13°01'721W
	Meye	15°31'690W	13°04'735W
	Louguéré	15°33'694N	13°04'132W
	Bonafnndé	15°39'470N	13°10'603W
Brakna	Lac de Maal	16°57'221N	13°22'200'W
	Lac Aleg	17°03'07 N	13°55'130 W
	Widim	16°16'00N	13°57'00W
	Yédia		
	Diou		
	Fawou		
	Bangué		
Trarza	Jelwar		
	Lac de R'kiz	16°50'00N	15°25'00W
	Parc National de Diawling	16°13'00N	16°35'00W
	Legouéré	16°31'992N	15°55'324W
	Meissoukh	16°30'07N	15°43'376W
	Tambass	16°38'061N	15°35'329W
	Akjoum	16°37'285N	15°35'007W
	Agweilit	16°48 '414N	15°18'474W
	Lexeiba	16°39'327N	14°53'201W
	Tékane	16°30'070N	15°43'376W
	NDiawane	16°36'375N	15°19'241W
	Ech	16°36'216N	15°19'151W
	Dikine Aly Kane	16°36'090N	15°16'587W
	Donnaye sur le Koundy	16°41'308N	15°05'099W
Hakkundéweendou	16°43'102N	14°59'275W	
	HoréGawdé	16°43'134N	14°56'522W
	Dioundé	16°34'002N	15°00'264W
	Gandjandji	16°41'404N	14°57'255W
	Heirou	16°43'041N	14°55'467W
Tagant	Tamourt en Na'âj	17°52'560N	12°12'370W
	Guebbo	18°15,595'N	12°22,334'W
	Matmata(t)	17°52,854'N	12°0 5,593'W
Guidimakha	Wompou	15°07'52N	12°43'320W
	Khavré		

Source : DPCP



Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)

